LE PATRIOTE VERIDIQUE
OU DISCOURS SUR LES VRAIES CAUSES DE LA RÉVOLUTION ACTUELLE

PAR L'ABBE DE BARRUEL
AUMÔNIER DE S.A.S. LA PRINCESSE DE CONTI
1789

AVERTISSEMENT

Dans le premier de ces discours, on prouve que les causes de la révolution actuelle sont toutes dans la dépravation des mœurs publiques, et dans les progrès du philosophisme.

Dans le second, on prouve que les causes de la dépravation des mœurs publiques et des progrès du philosophisme, sont **surtout dans les abus du clergé** ; on montre la vraie cause de ces abus, et on propose les moyens de les faire cesser.

Le troisième discours roule sur l'esprit antimonarchique que l'on voit régner dans certains ouvrages.

Tous ces articles avaient paru dans un journal qui n'est guère connu que des ecclésiastiques.

Bien des personnes nous ont sollicité de leur donner plus de publicité. Le premier, qui servait de préliminaire au numéro de Janvier, a même été imprimé séparément en divers endroits, à Marseille entre autres et à Liège. Nous espérons que les autres, ne seront pas accueillis avec moins d'empressement.

La permission et l'approbation sont au Journal Ecclésiastique, pour lequel on souscrit chez CRAPART, *place Saint-Michel.*

Abbé Barruel.

Un article du *Sel de la terre*, automne 2011, avait attiré mon attention. Un discours de l'abbé Barruel est toujours passionnant. Mais ayant découvert que ce n'était qu'un des trois discours donnés dès 1789, sur les causes de la Révolution, je me mis à rechercher ce fameux *Patriote véridique* rassemblant les trois discours. Je le trouvai en reprint sur un site anglais.

Dès la lecture du second discours je compris pourquoi on en avait caché la teneur (même par les dominicains d'Avrillé), car il présentait combien la responsabilité du clergé primait sur toute autre explication du châtiment révolutionnaire.

Même Augustin Sicard, dans ses trois volumes si important et essentiels, consacrés à : *Le Clergé de France pendant la Révolution*, trois volumes (604, 499, 570 pages) n'a que quelques pages où quelques évêques avouent les responsabilités du clergé.

Un seul autre titre a développé ce thème soigneusement éludé. Il s'agit du livre remarquable et méconnu : *Le Système gallican*, par le M. Poitiers, chanoine de Reims[1].

Ce second discours est particulièrement d'actualité : il s'adresse aux évêques de Vatican II !

Voici donc les trois discours. J'ai reproduit le premier à l'identique du Sel de la terre, avec leur présentation et notes.

J'en profite pour faire découvrir un livre important et méconnu (il n'est pas à la Bibliothèque Nationale) de l'abbé Barruel, *Question nationale, sur l'autorité et sur les droits du peuple dans le gouvernement, ou exposition et démonstration des vrais principes sur la souveraineté,* à Paris, de l'imprimerie de Crapart, rue d'enfer, n° 129, 1791, 140 pages. Le titre dit tout et fait comprendre l'importance de cet ouvrage. En voici la PRÉFACE *:*

> Au milieu de nos troubles religieux & politiques, les esprits légers & superficiels ne sont pas les seuls qui aient varié sur l'objet de cette discussion. J'ai vu des hommes graves hésiter le lendemain sur une opinion qui, la veille, leur paraissait indubitable. J'en ai conclu que les lumières de l'évidence, les seules qui résistent à nos révolutions, n'avaient pas été répandues sur cette question, quelqu'intéressante qu'elle fut par elle-même. Les plus confiants disaient ce qu'il faut croire d'après nos grandes autorités ; mais on ne voyait pas à quel point la raison & les démonstrations pourraient venir à l'appui de ces autorités. **On distinguait l'erreur par ses conséquences ; on ne connaissait pas assez la vérité par ses principes.** En un mot, la question ne semblait pas creusée, approfondie. Il importe pourtant qu'elle le soit ; on peut aujourd'hui plus que jamais, en concevoir la nécessité. Il importe que nous réunissions contre une erreur propice à tous les maux du peuple, toutes les armes de la vérité, du raisonnement, de l'évidence. En donnant cet essai comme le résultat de mes réflexions, j'aurai peut-être ouvert une nouvelle route ; d'autres pourront la parcourir avec plus de talents ; ils n'y porteront pas une persuasion plus intime que mon objet est mal rempli si dans cette discussion ou dans tout autre, il m'échappe un seul mot qui puisse servir de prétexte à l'infraction des lois, aux abus de celui qui exerce l'autorité, aux troubles & aux malheurs du peuple pour lequel l'autorité existe.

Louis-Hubert REMY, 21 janvier 2014

[1] http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_POITEVIN-Systeme_gallican_C225-226-annexes.pdf

LA REVOLUTION EXPLIQUEE DES JANVIER 1789
PAR L'ABBE AUGUSTIN BARRUEL

C'est dans le numéro de janvier 1789 du *Journal ecclésiastique* que l'abbé Augustin Barruel (1741-1820) publia le saisissant discours que nous reproduisons ci-dessous.

L'arrêt du conseil royal convoquant les États Généraux avait paru le 8 août 1788. Les députés furent élus au début du mois de janvier 1789, et Louis XVI leur adressa la convocation officielle le 14 janvier.

Avant même l'ouverture de l'assemblée, le 5 mai, à Versailles, le discours de l'abbé Barruel avait produit une telle impression que certains lecteurs, pour le mieux diffuser, l'éditèrent spontanément en tirés à part (notamment à Liège et à Marseille), sans même en prévenir l'auteur.

Quelques mois plus tard, il fut réuni à deux autres discours, dans un volume intitulé *Le Patriote véridique, ou Discours sur les vraies causes de la révolution actuelle* (Paris, chez Crapart, place Saint-Michel, 1789)[1].

L'abbé Augustin Barruel est surtout connu comme historien, grâce à ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* (1797)[2]. Mais la pénétration et le souffle qui animent ce discours de janvier 1789 mériteraient qu'il devint, lui aussi, un des classiques contre-révolutionnaires.

(Les sous-titres et les quelques notes de bas de page ont été ajoutés par nos soins.)

Le Sel de la terre, n° 78, automne 2011.

Voué à des travaux purement ecclésiastiques, nous nous sommes assidûment tenu dans les limites que notre objet essentiel nous prescrivait ; nous avons évité des détails mémorables dans les annales de la politique.

Les besoins de l'État, la détresse publique, ce déficit immense annoncé dans le trésor du fisc, les révolutions de la magistrature, les troubles des provinces, les dissensions des divers ordres de la société ont semblé échapper à notre attention. Le tonnerre a grondé dans les provinces, la populace a élevé ses haches, agité ses tisons ; la capitale a eu ses mouvements tumultueux ; sous le meilleur des rois, l'horreur du despotisme et de la tyrannie a partout fait entendre les cris de la sédition. En vain, l'autorité a fléchi elle-même son sceptre ; en vain, un prince, moins jaloux de se montrer en père qu'en monarque, a révoqué ses lois, sacrifié ses ministres, et accueilli celui que la voix publique poussait auprès du trône[3] ; en vain, nous l'avons vu appeler ses notables, annoncer que bientôt au milieu de la nation entière, il allait s'entourer de toutes ses lumières, pour tout sacrifier au bonheur de son peuple ; la paix de quelques jours a fait place à de nouveaux désordres ; l'intérêt a changé les partis, ne les a pas unis. Ce sceptre qui flottait dans les mains du monarque, entre la bonté et la puissance, qu'il laissait échapper par amour pour son peuple, tous les ordres se le sont disputé ; la plus nombreuse classe en a revendiqué la plus grande partie[4] ; la plus majestueuse par ses fonctions[5], la plus distinguée par ses titres et ses ancêtres[6], ont fait valoir leurs droits et leurs services. L'une et l'autre, annonçant des sacrifices d'intérêt, n'étouffent pas encore les réclamations. De toutes les parties du royaume arrivent des pétitions, des requêtes, des souscriptions. Les magistrats s'alarment ; leurs arrêts annoncent des combats entre une constitution établie sur la base des siècles et le sentiment d'une révolution accélérée par la multitude ; entre l'amour du peuple et celui d'une classe à laquelle le sang les a unis, comme l'importance de leurs fonctions et l'étendue de leurs prérogatives. Les esprits s'échauffent et s'aigrissent, les associations se multiplient, les confédérations se forment ; un bruit sourd et confus annonce des orages.

CHERCHER LA VRAIE CAUSE DU MAL

C'est au milieu de ces affreux présages que vient de s'écouler une année uniquement consacrée par nous à des travaux religieux et littéraires. Mais que nos sentiments seraient bien peu connus, si le silence que nous avons gardé, pouvait rendre suspect tout l'intérêt que nous avons dû prendre à des événements trop semblables à ceux qui devancent des révolutions plus funestes encore, des désastres plus grands dans les empires ! Nous ne les avons pas perdus de vue, ces grands événements, ces troubles intestins ; nous en avons gémi en citoyen zélé pour la patrie ; et s'il nous est permis d'élever la voix à notre tour, nous le dirons dans l'amertume de notre cœur : ces malheurs nous ont plus affligé qu'ils ne nous ont surpris. Nous oserons le dire : ce qui ajoute encore à notre affliction, c'est que tous les remèdes qu'on cherche à tant de maux ne les guériront pas ; c'est qu'on affecte trop d'en cacher l'origine pour en tarir la source.

Dans ces productions diverses que chaque jour voit naître sur l'état actuel de la patrie, sur la dette publique, sur la détresse universelle, sur la convocation des États Généraux, sur les prétentions des divers ordres, vous trouverez sans doute des démonstrations de sensibilité et de patriotisme et de sages conseils sur l'administration du fisc, vous trouverez des recherches savantes sur nos anciens comices et sur les droits du citoyen. Mais pour un peuple entier dans la dé-

---

[1] Le volume fait 132 pages. Le premier discours (« Influence des mœurs et du philosophisme sur les événements actuels ») en occupe les pages 7 à 36. Le deuxième (« Sur l'influence du sacerdoce sur le progrès de la corruption des mœurs et du philosophisme ; sur la nécessité et les moyens de réformer en France les abus du clergé »), les pages 37 à 79 (avec quelques additions, p. 79 à 89) ; le troisième (« De l'esprit des ouvrages du jour, sur la monarchie »), les pages 89 à 132.

[2] Voir Christian LAGRAVE, « L'abbé Barruel, ses idées et leurs sources » *Le Sel de la terre* 55, p. 210-232.

[3] *Révoqué ses lois :* une des premières mesures prises par le roi Louis XVI fut malheureusement de rappeler les parlements que son prédécesseur, Louis XV, avait eu tant de mal à écarter. - *Sacrifié ses ministres :* notamment Tabourau, ministre des Finances et Sartine, ministre de la Marine (sacrifiés à Necker), Saint-Germain (écarté à cause d'une cabale des « philosophes »), Calonne, etc. - *Celui que la voix publique poussait auprès du trône :* le calviniste genevois Necker, qui fut le principal ministre de Louis XVI de 1776 à 1781.

[4] Le tiers-état.

[5] Le clergé.

[6] La noblesse.

tresse et la confusion, ces leçons seraient-elles, et les plus pressantes, et les plus essentielles ?

CES MAUX ÉTAIENT PRÉVUS

Lorsqu'il s'agit du bonheur des nations, il est sans doute des moyens qui dépendent des lumières des sages et du conseil des rois ; mais il est dans les cieux un arbitre suprême du sort des nations ; c'est sur Lui qu'il fallait fixer notre attention. **Ce qu'il fallait nous dire, avant toute autre chose, c'est qu'un peuple sans mœurs fut et sera toujours un peuple malheureux ; c'est qu'un peuple qui laisse la religion s'éteindre travaille à sa propre ruine ; c'est que, dans tout empire, il faut des dogmes qui appuient le trône sur l'autel, qui lient les sujets au souverain, et qui donnent aux lois leur sanction ; c'est que, sans ces principes de tout gouvernement, l'État n'a plus de base, le méchant plus de frein et la loi plus de force.** De zélés défenseurs du culte nous les ont, il est vrai, répétées, ces leçons ; elles ont retenti dans nos temples ; nous les trouvons surtout consignées dans les apologistes de la religion. Ils ont, en combattant une philosophie ennemie des vertus, ennemie de l'autel, ennemie de toute autorité, ils ont prévu nos maux, nous les ont annoncés ; mais ces vrais sages ont été accueillis comme de faux prophètes ; et toutes leurs menaces ont été méprisées, tantôt comme l'effet de l'enthousiasme, tantôt comme celui d'une crainte frivole et pusillanime, qui toujours accompagne la superstition.

Qu'avaient-elles pourtant de si frivole, ces craintes, ces menaces ? N'est-il pas naturel que du sein des familles, les vices répandus dans les villes, et de là sur toute la surface des empires, en chassent l'harmonie, et finissent par les bouleverser ? Le mépris des vertus domestiques laissera-t-il régner le respect pour les lois de l'État ? Qui n'aima point son père, sera-t-il attaché à ses concitoyens ? Qui se laissa dompter par les plaisirs, aura-t-il le courage, la magnanimité des Macchabées ? Qui se laissa éblouir par l'intérêt et enchaîner par l'avarice, ou dominer par l'ambition, la jalousie, la haine, et ses passions diverses ; qui méprisa enfin tous ses devoirs, et ne compta pour rien le titre d'honnête homme, attachera-t-il bien un grand mérite à celui de fidèle sujet et de vrai patriote ? Et quand tout un empire ne sera composé que d'époux infidèles, de pères scandaleux, d'indociles enfants, de vieillards sans pudeur, de jeunes gens sans frein, de grands sans équité, d'un peuple sans vertu, ce monstrueux ensemble formera-t-il jamais un état consistant ? Le choc de ces passions diverses ne suffira-t-il pas pour l'ébranler, et, tôt ou tard, pour l'entraîner dans sa ruine ?

Qu'avaient-elles encore de si frivole, ces craintes, ces menaces ? Dieu, suprême arbitre des empires, ne pourrait-il donc pas attacher leur succès, leur bonheur à l'amour des vertus et à l'honnêteté publique ? Ou cet arrêt des cieux, qui fait des mœurs des peuples la mesure de leur prospérité et qui veut que tout tombe, quand le vice s'élève, serait-il donc contraire aux lois de la justice, aux principes de la sagesse !

Qu'avaient-elles enfin de si frivole, ces craintes, ces menaces ? L'histoire nous a-t-elle encore montré un peuple qui, en perdant ses mœurs, n'ait pas aussi perdu sa force, ses liens, ne se soit dissous, et n'ait vu tomber son trône, son bonheur et sa gloire ?

Nos cris n'étaient donc pas ceux des pusillanimes et des superstitieux, quand nous vous menacions de quelques grands malheurs, à l'aspect des grands désordres que nous avons vus naître et se fortifier, s'étayer sur les nouveaux principes, et s'étendre avec eux.

SOMMES-NOUS DONC PLUS COUPABLES QUE NOS PÈRES ?

Je le sais, ces discours ne seront, pour bien des lecteurs, que de vaines déclamations : on nous demandera si nos pères valaient mieux que leurs enfants, s'ils étaient plus heureux, s'ils méritaient davantage de l'être ?

Déjà on a osé le dire et le penser, qu'avec notre dépravation, avec nos opinions impies, notre philosophie d'orgueil et de ténèbres, nous sommes aussi grands, aussi bons que le furent nos pères ! Et déjà dans ces siècles qui nous ont précédés, et auxquels nous osons nous préférer, on confond celui même qui, le plus près de nous[1], nous écrase le plus par la splendeur du trône, par l'éclat des vertus, par ces héros plus grands aux pieds de nos autels que dans nos champs de Mars ; par ces génies nombreux, mais qui, dans tous les ordres, donnèrent aux talents, à leurs productions, l'empreinte du respect pour la loi ou du zèle pour la religion ! Laissons, laissons au moins à ce siècle fameux les vertus des Turenne et des Condé, la pénitence des Racine et des Corneille, la piété des Fénelon, celle de Louis même, et la haine de tous contre l'irréligion et le scandale. Ils sont trop près de nous, les hommes de ce siècle ; le contraste est trop fort ; et la comparaison serait trop humiliante.

Mais, lorsque nous parlons encore de nos ancêtres, de quel droit, remontant à des siècles plus hauts, nous dirons-nous meilleurs ? Je n'excuserai pas les erreurs de leurs temps mais, prenant leur histoire, je dirai : Montrez-nous donc vos vices dans leurs annales, et, dans les vôtres, montrez-nous leurs vertus. De toutes les nations, je n'en connais aucune dont le nom annonçât, comme le leur, celui d'un peuple généreux et sensible ; je n'en connais aucune dont la réputation ait été mieux fondée sur la noblesse des sentiments, sur la franchise et la sincérité, sur la fidélité à sa parole, sur l'amour pour ses rois, sur l'honneur de servir et d'illustrer sa patrie ; je n'en connais aucune sur qui le nom d'honneur ait fait plus de prodiges. Qu'on demande à la génération présente quelle est la nation où l'égoïsme est venu se montrer le plus effrontément ; où l'intérêt personnel, réduit en grand principe de toutes nos actions, ait reçu tant d'accueil ; où l'oubli de soi-même, où les vrais sacrifices soient mis plus généralement au nombre des chimères, vous rougirez, Français, si vous êtes sincères ; et vous serez forcés d'en convenir : nous disputons sur des vertus qu'ils mettaient en pratique. Pour les croire impossibles, il ne nous manquerait que de les effacer de leur histoire. Mais malgré nous encore, elle montre des hommes attachés à leurs foyers par amour pour l'épouse et les enfants, et qui ne les quittaient que pour voler au

---

[1] *Le* plus près *de nous :* le 17' siècle, qui vit, en France, le triomphe de la réforme tridentine – et que l'abbé Barruel, dans son enthousiasme, semble idéaliser quelque peu (voir, sur ce sujet, *Le Sel de la terre* 19, p. 372-378).

salut de l'État ; malgré nous, elle montre des fils respectueux, des mères chastes et toujours occupées des soins de leurs foyers, et des vierges dont le front, orné par la pudeur, annonçait l'innocence, commandait le respect et chassait les désirs illicites. Malgré nous, le tableau inférieur de nos pères est celui de la simplicité antique et le règne des mœurs.

Nous parlons de leur humeur guerrière, de leur ardeur pour les combats, nous aimons à ne voir dans leur histoire qu'un farouche héroïsme, ou que des lois barbares de féodalité, et nous leur opposons notre philosophie, plus douce, plus paisible, plus amie du peuple et de l'égalité. Mais si nous aimons à vivre plus tranquilles, est-ce dans nous vertu ou lâcheté ? Et, au sein de nos villes, les passions règnent-elles avec moins de désordre qu'au milieu de leurs camps ? La paix que nous aimons avec l'ennemi du dehors est-elle dans le sein de nos familles ? Les époux en sont-ils plus unis ? Les pères en sont-ils plus chers à leurs enfants ? Ceux-ci en sont-ils plus liés entre eux par l'amitié fraternelle ? Sont-ils, et plus soumis, et plus respectueux pour l'auteur de leurs jours ? De quel siècle dateront, dans l'histoire, ces unions scandaleuses où le serment légal et religieux de ne plus se quitter devient le signal même du divorce ; où l'on devient époux en tremblant d'être père ; où la bénédiction des patriarches est un fléau ? Dans quel siècle avant nous, les enfants n'ont-ils vu dans le bienfait de leur naissance que l'attrait d'un plaisir qui les dispense de la reconnaissance et dans l'instant qui leur donne des forces, celui qui a brisé le joug de toute obéissance ? Nos pères sont pour nous des barbares, parce que leur courage était presque toujours en activité ; mais ces héros qui volaient au combat s'y voyaient appelés par la nécessité ; et ils laissaient au moins dans leurs foyers l'image des vertus. Leurs villes étaient prises d'assaut, mais l'étendard de la corruption n'était pas arboré dans toutes les rues. Là, on ne voyait pas des légions de prostituées, sous les auspices même du magistrat, tendre, de place en place, des pièges à l'innocence ; ici, les arts, d'accord avec l'avidité du commerçant, n'étalaient pas aux yeux de tout un peuple les images obscènes de tous les adultères et de tous les incestes des dieux du paganisme. L'impiété, d'accord avec la volupté, n'avait pas pris encore la place du génie ; et celui qui cherchait à s'instruire dans les productions de l'esprit humain n'était pas exposé à tomber sur cent volumes de sophismes ou de romans lascifs.

Ils avaient un spectacle, et il était grossier, par-là moins dangereux. Vous en avez pour toutes les classes et ils sont tous perfides à l'innocence. Vous avez des tréteaux pour la plus vile populace, et vous l'y appelez par les attraits d'une volupté ordurière et impie. Vous en avez pour les plus riches ; et pas un où la pudeur n'ait à rougir ; pas un dont le grand art ne soit de fomenter les passions et de les émouvoir par tous les sens.

Jadis on accourait de toutes parts dans votre capitale ; elle n'était alors que la ville des sciences : aujourd'hui, le centre du désordre et le centre du luxe, elle appelle tous les efféminés, tous les voluptueux des nations voisines et lointaines. Un seul de vos palais suffit à tous les vices comme à tous les besoins ; la vertu seule en redoute l'approche, et s'y trouve étrangère ; et ce palais regorge sans cesse de citoyens de tous les ordres !

SOMMES-NOUS AU MOINS PLUS LIBRES ?

Si nous continuons à rapprocher nos mœurs de celles de nos pères, nous les verrons sans doute entourés de leurs serfs ; mais ces hommes sur lesquels ils régnaient, trouvaient aussi en eux des protecteurs. Si ces maîtres ont usé de leurs droits, qu'ils croyaient légitimes, au moins ignoraient-ils l'oppression du luxe. Ces arts, qui appauvrissent par les richesses même, qui dépeuplent les champs en corrompant les villes, leur étaient inconnus ; et qui de nous osera prononcer qu'en multipliant les besoins de nos Crésus, et leurs jouissances factices, qu'en arrachant le peuple à des travaux que la nature ordonne, que la vertu approuve, ces arts ont ajouté à ses moyens et à sa subsistance ? Qui de nous ne voit pas que les chaînes de la corruption sont plus pesantes que celles de nos grands suzerains ? Et qui oserait dire nos villes moins peuplées d'indigents, nos pauvres moins souffrants, moins avilis, depuis que nous croyons les avoir rendus libres ?

Comme vous, je saurai féliciter le peuple de cette liberté ; mais c'est à vous que je ferai un crime de l'avoir rendu libre sans le rendre plus heureux ; c'est à lui-même que je reprocherai d'être devenu libre sans devenir meilleur. Car il n'est pas possible de le dissimuler ; ce n'est plus simplement le citoyen aisé ou riche qui méconnaît les lois de la vertu ; la dépravation est passée de l'oppresseur à l'opprimé, des maîtres aux valets, des villes aux campagnes ; et si, en rapprochant toutes les classes, nous les voyons toutes changées, si nous sommes tout autres que nos pères, l'endroit le plus frappant de la comparaison, c'est que nous sommes pires. Leurs défauts furent ceux de l'état de leur gouvernement ; les malheurs de l'État sont l'effet de nos vices.

L'IMPIÉTÉ TRIOMPHANTE

Je n'en ai pas encore nommé la grande cause ; je n'ai pas dit encore : nos pères avaient aussi leurs vices ; ils avaient leurs erreurs, mais ils avaient un Dieu, et ce Dieu était saint ; c'était le Dieu de l'Évangile ; ils aimaient Ses autels, ils respectaient Ses lois, ils protégeaient Son culte ; la gloire de Son Nom leur était chère à tous ; ils s'estimaient heureux d'être chrétiens, et les plus grands des crimes, à leurs yeux, étaient les crimes contre le christianisme. Que la génération présente se confonde à ces mots. Nous avons hérité du Dieu de nos ancêtres, mais c'est pour le combattre, pour mépriser Ses lois, délaisser Ses autels, attaquer tous Ses dogmes, affliger Son Église. Depuis un demi-siècle, une légion d'impies s'est élevée ; nous avons accueilli les adeptes et couronné les maîtres ; nous avons dévoré leurs productions, souri à leurs blasphèmes, adopté leurs principes ; et leur école est devenue pour nous celle de la sagesse. Elle était cependant celle de tous les vices, de toutes les passions, celle de la licence et de la volupté, celle de l'égoïsme, du sordide intérêt, de la fausse amitié et de la perfidie, du mensonge et du parjure, de l'orgueil et de la bassesse, de l'ignorance et du sophisme. Cependant, leurs leçons rompaient tous les liens des pères, des enfants, des époux, des sujets. Pour nous rendre vicieux, ils nous rendaient impies, ils soulevaient nos cœurs contre les cieux ; et pour nous rendre heureux, ils nous abrutissaient, ils nous faisaient ramper à côté de l'insecte, nous donnaient sa nature, ses plaisirs et sa mort. Ce-

pendant, le vice et la vertu, à leur école, n'étaient que préjugés ; la Divinité même n'était qu'un vain fantôme. Cependant, le remords était illusion ; tout mystère une erreur ; toute religion un culte fanatique et superstitieux.

Cette école d'abord rampa dans les ténèbres, mais nos cœurs l'appelaient au grand jour. Nos tribunaux la flétrissaient, mais la loi mollissait ; mais le magistrat même oubliait ses arrêts : aujourd'hui, la défense enorgueillit l'auteur impie, renchérit le commerce de ses productions ; mais elles sont partout dès qu'elles sont impies ; elles sont recherchées par cela seul qu'elles sont contre Dieu.

Le zèle de nos pères a pu être de sang, ils péchaient par excès ; mais le nôtre est de glace ; et, s'il fallait encore courir aux armes, nous les prendrions plutôt contre le Ciel qu'en sa faveur. Nous voulons qu'on tolère ; mais cette tolérance que nous sollicitons, est celle qui rugit à l'aspect de l'autel. Notre crime est celui de la haine, ou plutôt, aujourd'hui, nous commençons à voir le philosophe même avec mépris ; l'excès de ses erreurs l'a humilié aux yeux de ses adeptes mêmes ; nous ne déclarons plus la guerre aux cieux ; rassasiés de blasphèmes, nous regardons le Dieu de nos ancêtres comme nous regardons un ennemi vaincu, et nous dédaignons même de nous entretenir de sa défaite : l'apathie, l'oubli et cette indifférence plus outrageante encore que la haine, succèdent aux combats répétés des Voltaire et des Rousseau, des Diderot et des Lucrèce. Il n'est plus qu'une secte, c'est celle qui méprise la religion du Christ. On a cessé de croire à la philosophie, mais on ne revient pas à l'antique symbole. Il en coûtait à la raison de soutenir ces guerres contre la vérité et l'évidence de la révélation ; les passions se trouvent mieux d'un sommeil léthargique ; toute notre sagesse est dans l'insouciance. Nous ne disputons plus contre les dogmes et contre les préceptes ; nous nous étourdissons pour ne plus y penser.

Et nous serons surpris que ce Dieu, si longtemps combattu dans nos cercles, dans nos productions, aujourd'hui oublié, dédaigné, rejeté de nos pensées mêmes, appelle ses fléaux ! Qu'il ordonne à sa foudre de gronder sur nos têtes, pour nous apprendre au moins que nos mépris ne l'ont pas arrachée à son empire ! Qu'il ordonne à l'orage d'anéantir l'espoir du moissonneur ; qu'il pousse des campagnes dans nos villes, cette foule indigente, qui vient solliciter des secours que ses bras fournissaient ; qu'il suspende le cours de nos rivières, ou qu'il défende aux vents de broyer notre pain ! Qu'aux rigueurs des frimas, il ajoute l'horreur de la détresse[1] ; que des années d'impiété soient des années de désastres ! Dans ces calamités publiques, nous allons nous en prendre aux éléments ; mais ces éléments mêmes ne rappellent-ils pas le Dieu qui les maîtrise ? Mais tous ces autres maux qu'Il verse sur l'empire, sont-ils encore l'effet des éléments ou de l'impiété, des leçons et des dogmes d'une fausse sagesse ?

La dette publique et ses causes

Remontons à la source de cette dette immense, de l'horreur, de l'effroi général qu'elle inspire, des divisions, des troubles intestins qu'elle a fait naître, des factions qu'elle fomente, des révolutions dont elle vous menace. Sous le meilleur des princes, vous n'osez vous en prendre à un roi dont la providence semble prendre plaisir à faire contraster l'économie et la simplicité antique avec tant de trésors ruinés et dispersés, avec l'insuffisance des impôts redoublés, avec toutes les richesses de ce vaste royaume, aussitôt dissipées qu'entassées dans le fisc. Non, ce n'est pas ce prince trop ami de son peuple pour être ami du luxe, qui cause le désastre ; le mal est dans sa cour mais il y vient de vous, de vos villes, de vos provinces, de tous les vices qui règnent dans l'État.

Vous êtes étonnés du vide des finances ; mais, dans la capitale, quel est celui qui n'avait pas sans cesse les yeux tournés vers le trésor public, pour y puiser de quoi fournir à ses passions ? Vous accusez la cour ; mais cette cour nombreuse, c'est vous qui la formez, par vous, par vos amis, par vos enfants ou par vos protecteurs ; vous y courez du fond de vos provinces ; vous y venez, non pas avec des titres, mais avec les ressources de l'intrigue, avec des prétentions toujours exagérées. Vous n'examinez pas si la demande est juste, mais s'il est des moyens de séduire ; si le trésor est déjà entouré de dissipateurs, mais si vous pourrez y puiser avec eux, pour dissiper comme eux ; si abuser un prince bienfaisant et généreux, c'est voler le public, mais si le vol sur le trésor public aide à l'ambition, au faste, à l'avarice. Et quel monarque, entouré de ministres, de commis, d'intrigants, de protégés, tous avides, tous ambitieux, tous égoïstes, ne sera pas séduit ! De partout on accourt pour tendre des pièges à sa justice, à sa bonté ; chacun veut avoir part à ses largesses. L'intérêt personnel dans tout ce qui l'entoure s'étend dans les provinces. L'émissaire du prince y volera comme il sera volé ; avec vos mœurs, avec votre art de faire taire la conscience, de mettre de côté toutes les lois de Dieu quand il n'est plus question que de voler l'État, quelle partie du fisc sera exempte de déprédations ? Quel trésor suffira à tant de vrais larcins ? Avec votre philosophie, quel administrateur, quel instrument du prince ne le volera pas ? Vos sages vous ont dit que l'intérêt personnel était la première vertu ; ils vous ont dit que le sacrifice de cet intérêt propre à l'intérêt public était un sacrifice qu'il serait risible de tenter, impossible de faire. Vos traitants, vos commis, vos ministres, vos fournisseurs, vos approvisionneurs, tous les agents du fisc ont cru à leurs leçons ; ils ont bravé les nôtres ; vous leur avez appris vous-mêmes à se jouer de nos menaces, de notre Dieu et de notre grand Juge ; vous êtes la victime de vos propres principes.

Votre sagesse apprit à sacrifier toutes les lois pour acquérir ; celui qui vend au prince, celui qui en achète et celui qui le sert ont suivi vos leçons ; voilà le déficit qui écrase l'État. Cette même sagesse apprit à dissiper pour jouir davantage ; elle a justifié tous les excès du luxe et des plaisirs ; voilà votre détresse. Avec peu d'or et beaucoup de vertus, vos pères étaient riches ; avec de l'or et beaucoup plus de vices, vous êtes bientôt pauvres ; voilà où vous conduit votre philosophie.

---

[1] *Aux rigueurs des frimas il ajoute l'horreur de la détresse :* l'hiver 1788 fut terriblement froid, et le prix du pain croissait sans cesse (à Paris, la miche de quatre livres passa de onze à quatorze sous en janvier 1789).

VOUS ROUGIREZ D'ÊTRE FRANÇAIS

Ce ne sera pas là son dernier crime : elle vous déprava, elle vous appauvrit, elle saura vous faire rougir d'être Français. Ce nom lui rappelait un peuple célèbre par l'amour de ses rois, elle détestait trop l'autorité pour la voir concentrée dans le monarque ; faut-il le dire encore ? Écoutez dans vos cercles les contestations contre le trône ; lisez les productions du jour ; voyez quelles sont celles auxquelles le Français applaudit, et dites si vos pères auraient pu les entendre sans en être indignés.

Non, nous ne sommes plus cette grande famille qui contemplait avec transport son père dans le premier des rois ; nous jalousons un trône que nos pères aimaient, que leur bras protégeait *de* toute sa valeur. Tous nos efforts tendent à diviser un sceptre dont ils avaient su faire le centre de leur force et de leur gloire. Interrogez *ces* hommes qui se croient philosophes, et qui sont si nombreux parmi nous. Consultez-les sur la nature même de notre monarchie ; vous verrez à quel point les idées sont changées ; vous verrez qu'un monarque n'est plus celui qui fait la loi, qui peut, qui doit avoir un conseil dans la nation, mais qui ne peut avoir de juge que Dieu même ; vous verrez combien peu pardonnent au clergé cet aveu solennel, cette profession, la dernière barrière du pouvoir monarchique, que *toutes les remontrances faites, toutes les formes épuisées, la volonté réitérée et définitive du monarque doit être supérieure à toutes les volontés*. Mais vous vous souviendrez que ces hommes, qui avaient substitué au mot de religion, de culte, celui de superstition, de fanatisme, sont ceux qui, les premiers, substituèrent parmi nous, au mot jadis chéri de roi et de monarque, ces mots si répétés dans nos conversations, ces dénominations si odieuses de despote, de tyran ; et au titre honorable de sujet, l'inculpation flétrissante d'esclave. O Bayard ! O Coucy ! O Crillon ! Vous n'étiez donc aussi que des esclaves, parce que votre roi guidait votre courage ? Et pour vous croire libres, il eût fallu le voir soumis lui-même aux caprices du peuple et des tribuns ? Vous auriez plus aimé, vous auriez mieux servi votre patrie si vous lui aviez vu un chef moins élevé, moins digne d'elle !

Qu'elle prononce[1] donc, cette philosophie ennemie de nos rois ; qu'en renversant le trône, elle publie au moins le nouveau code qu'elle prétend dicter à des Français. Ses leçons ont déjà échauffé les esprits ; ils ont saisi l'instant où la bonté semblait oublier la puissance ; où le prince, jaloux de se montrer en père bien plus qu'en souverain, semblait abandonner à la nation même le droit de prononcer. A quoi nous a servi de nous être un instant crus arbitres des lois ? C'est alors qu'on a vu les prétentions s'accroître, et diviser les cœurs comme les intérêts ; c'est alors qu'on a vu les pétitions, les associations et les protestations. Au milieu de ces troubles, j'aurais volontiers dit à toutes les classes : ô Français ! A quoi tendent vos contestations ? Si c'est de vos lumières qu'un roi veut s'entourer, pourquoi exigez-vous qu'il compte les suffrages, au lieu de les peser ? Un bon avis peut n'être que celui d'un seul sage ; et malheur au bon prince qui ne peut pas le suivre ! Le sceptre dans ses mains n'est plus que l'instrument de la multitude. Il n'est plus de monarque où le nombre fait la loi ; osez-vous espérer qu'il y ait plus de sagesse ? Si vous n'avez que des vœux à offrir, que des supplications, des doléances à présenter, que peut faire le nombre, lorsque l'autorité doit tout à la justice ? Nous reviendrons un jour sur ces discussions et nous prononcerons en vrais Français ; mais en ce moment, c'est la source des contestations et non pas les droits mêmes que nous examinons ; et cette source, qui peut se le cacher ? Elle est moins dans l'espoir d'éclairer par le nombre, que dans celui d'acquérir sur le sceptre un droit que l'explosion d'une fausse sagesse ne peut que lui ravir.

A QUOI SERVENT LES LOIS SANS LA VERTU ?

L'erreur nous a conduits sur les bords du précipice ; en éteignant partout l'esprit religieux, en poussant la dépravation à son dernier période, elle a multiplié nos fléaux, nos désastres, elle a soufflé la haine, la discorde entre les divers ordres ; elle a rendu les sujets jaloux les uns des autres, jaloux du trône même. La cause de nos maux n'est plus problématique ; et l'avoir découverte, c'est avoir démontré combien nous sommes loin encore du vrai remède. Dans ces productions que chaque jour voit naître, vous discutez, Français, sur la dette publique, sur les droits du peuple, sur les droits des grands et sur ceux du monarque. Vous nous parlez sans cesse des lumières du siècle ; parlez-nous de vos mœurs. A quoi sert la lumière dans le cœur des méchants ? Elle éclaire le vice, ajoute à ses moyens, et le rend plus méchant. Vous osez tout attendre de vos nouvelles lois ; à quoi servent les lois sans la vertu ? Elles prescrivent l'ordre ; personne n'obéit. Vous nous parlez sans cesse de régénération ; qu'est-ce qu'une régénération où nos crimes nous restent ?

Votre confiance est toute, en ce moment, fondée sur vos comices ; vos vœux depuis longtemps y appellent vos députés, vos sages. Mais si le Dieu qui confond la sagesse des sages, ne voit point la vertu assise au milieu d'eux ; si, fixant ses regards sur des états si grands et si augustes aux yeux des nations, il voit en trop grand nombre, là, des ministres d'une religion sainte dégradés par les vices des profanes, ici, des hommes vains, et toujours prêts à faire, du droit de la naissance, celui de l'oppression, et là enfin, des hommes qui ne jalousent d'un ordre supérieur que les trésors et la licence ; qui ne secouent le joug du plus puissant, que pour vivre en esclaves de plus de passions ; si l'ange d'Abraham n'y découvre le nombre de ces justes qui doivent détourner ses fléaux, quel espoir est le vôtre ! A quoi sert d'assembler des vieillards corrompus et des sages impies, un peuple irréligieux ? A quoi sert d'appeler de toutes vos provinces, de toutes vos villes, de toutes vos bourgades, les chefs et les pasteurs, les magistrats, les citoyens de tous les ordres, s'il ne doit résulter de cet ensemble qu'un spectacle de corruption, d'impiété, de luxe, de dépravation ? A quoi sert de hâter ces comices nombreux, s'ils ne peuvent qu'offrir et réunir, sous un même coup d'œil, les vices et les crimes de toutes vos provinces, de toutes vos villes, de toutes vos bourgades ?

DIEU SEUL PEUT NOUS RÉGÉNÉRER

[1] *Qu'elle prononce :* qu'elle rende son jugement.

Comment le Saint des Saints prononcera-t-il des paroles de bénédiction sur les représentants d'un peuple qui a pu si longtemps applaudir à une école de dépravation, et suivre ses principes ? Comment bénira-t-il une nation dont le plus beau des titres était d'être régie par des rois très chrétiens, et dont le grand forfait est d'avoir appelé *siècle de la sagesse* un siècle de blasphèmes contre le christianisme ? Ah ! fléchissons d'abord la colère des cieux ; rappelons parmi nous cet amour et ce zèle d'une religion qui seule régénère les cœurs ; qui, prescrivant aux riches de justes sacrifices, aux peuples le respect, aux princes la justice, aux sujets l'obéissance, aux magistrats l'intégrité, aux ministres, aux administrateurs, la fidélité, à tous la charité, l'amour, la paix et la concorde ; qui, retenant chacun dans ses devoirs, fait partout régner l'ordre et rend l'État heureux par les vertus de tous. Bannissons de nos cœurs l'impiété ; que le Dieu de Clovis et du pieux Robert, que le Dieu de saint Louis, de Charlemagne, reconnaisse son peuple ; que son culte bien plus que nos finances soit l'objet de nos soins ; et il opérera lui-même cette régénération que nous nous promettons en vain sans son appui.

Oui, malgré les excès de ce peuple, et malgré les funestes triomphes d'une fausse sagesse, la France peut encore attirer ses regards. Il est encore chez nous, et dans le sein même de nos grandes Babylones, des cœurs justes et purs, des hommes religieux. Puissent-ils dominer dans nos comices ! Remontant, comme nous, à la source du mal, ils verront la détresse publique résulter de nos mœurs ; ils nous diront : Français, vous étiez trop pervers pour être plus heureux. Ils jetteront les yeux sur une éducation trop négligée pour que notre jeunesse vive moins effrénée ; sur des pères trop scandaleux dans leurs foyers pour être plus fidèles dans l'administration ; sur des lois trop propices à l'ambition et à l'intrigue auprès de l'autel même pour qu'il ne soit servi que par des saints ; sur un luxe trop désastreux dans nos cours, dans nos villes, pour ne pas dépeupler et ruiner les campagnes ; sur des spectacles trop multipliés et trop lascifs pour ne pas infecter toutes les classes ; sur des productions trop variées et trop impies pour ne pas ébranler la foi dans tous les cœurs ; sur des voies de fortune trop peu éclairées pour n'enrichir que la probité ; sur des mœurs enfin partout trop dépravées pour ne pas fomenter partout de grands désordres et nourrir de grands maux ; et leurs premières lois tendront à rappeler nos antiques vertus.

Accourus des diverses provinces de l'empire, ils se regarderont comme représentants d'un même peuple ; l'intérêt général sera l'objet de tous ; la générosité, jadis nationale, renaîtra pour bannir l'odieux égoïsme ; s'il faut des sacrifices, ils se ressouviendront qu'ils naquirent Français.

FRANÇAIS !

Qu'à ce nom seul s'éteignent toutes les jalousies, toutes les haines : nous sommes tous Français ; nous n'aurons tous qu'un cœur et qu'un même intérêt ; mais à ce nom aussi, qu'elle disparaisse, cette philosophie ennemie du trône autant que de l'autel. Nous sommes tous Français ; nous n'avons tous qu'un roi : ce n'est pas le moment où il se montre en père, que nous aurons choisi pour contester ses droits. Ce n'est pas le moment où nos dissensions viennent de nous prouver qu'il faut à des Français un centre de puissance et d'activité, comme il leur faut un centre de grandeur et de gloire, que nous aurons choisi pour nous jeter dans le mélange informe d'une aristocratie oppressive, ou d'une démocratie tumultueuse et toujours inquiète, toujours en mouvement comme la multitude. La grandeur de nos pères fut toute dans leurs rois, comme la grandeur de nos rois fut toute dans nos pères. Ce n'est pas le moment où le meilleur des rois se montre à nous, que nous aurons choisi pour affaiblir son trône et diviser son sceptre.

Mais en nous retrouvant, Français, à son aspect, souvenons-nous qu'encore un pas vers le philosophisme, et nous cessions de l'être. Souvenons-nous que des blasphèmes contre la monarchie nous ont paru un instant des vérités ; que dès lors l'anarchie s'est montrée ; qu'à la détresse publique sont venues se mêler les jalousies de corps, les dissensions, les guerres intestines ; que ce sceptre des lois disputé au monarque, nous n'avons pu savoir en quelles mains le déposer.

Souvenons-nous surtout que l'État n'a été ébranlé, que nos malheurs n'ont paru à leur comble, qu'à l'instant où la dépravation de nos mœurs a été consommée, où notre impie philosophie, après avoir longtemps calomnié et combattu le Dieu de nos pères, lui faisait, par l'oubli, par le mépris, par le dédain, le dernier des outrages. Et, connaissant enfin la cause de nos maux, convenons que le retour sincère à nos vertus antiques, au Dieu de nos ancêtres, en est le seul remède ; convenons que les craintes des hommes religieux n'étaient pas chimériques lorsqu'ils nous disaient qu'une philosophie ennemie des mœurs saintes, ennemie de l'autel, ennemie du trône, devait, tôt ou tard, être pour l'État même une philosophie désastreuse.

LE PATRIOTE VERIDIQUE

OU DISCOURS SUR L'INFLUENCE DU SACERDOCE SUR LES PROGRÈS DE LA CORRUPTION DES MŒURS ET DU PHILOSOPHISME ; SUR LA NÉCESSITÉ, ET LES MOYENS DE RÉFORMER EN FRANCE LES ABUS DU CLERGÉ.

En recherchant la cause de nos maux, de cette dette immense qui écrase l'état ; de ces dissensions qui l'agitent ; de cette inquiétude qui appelle partout un nouvel ordre de choses, mais qui ne sait encore sur quelle base il peut être établi ; qui nous montre plutôt le sentiment des misères présentes, qu'elle n'offre l'espoir d'un heureux avenir ; en remontant aux sources du désastre public, j'ai cru les trouver toutes dans cet arrêt des cieux, qui fait des mœurs des peuples la mesure de leur prospérité, qui attache à l'amour des vertus et de la religion, les succès des empires ; dans la nature même de nos vices, qui, essentiellement contre la loi des cieux, ne peuvent qu'entraîner le désordre sur la terre ; dans ce philosophisme ou cette impiété qui ne peut attaquer les autels, sans ébranler le trône, et blasphémer le Dieu des nations, sans provoquer sa foudre et ses fléaux.

J'ai dévoilé sans doute des vérités utiles, puisqu'on a cru pouvoir les détacher, pour leur donner plus de publicité, et les faire imprimer séparément[1]. Mais ces causes auxquelles nous sommes remontés, cette dépravation des mœurs, cette irréligion, et ce philosophisme qui font le caractère distinctif de notre siècle ; cette haine, ou plutôt ce mépris de Dieu et de Ses lois, de Ses dogmes et de Son culte, cette froide apathie pour le salut et son auteur, cette mortelle indifférence qui traite Jésus-Christ comme un ennemi vaincu et oublié ; ce silence terrible sur la Divinité, pire que nos blasphèmes ; cette philosophie enfin, qui, n'en ayant plus à vomir, triomphe de l'enfer et des cieux, parce qu'elle les a chassés de nos pensées ; ces progrès effrayants de l'incrédulité, ont eux-mêmes **une cause qu'il importe de dévoiler, une cause affligeante, une cause humiliante et terrible pour nous, prêtres de Jésus-Christ, pontifes et prélats, pour nous, pasteurs des âmes, pour nous, simples lévites, pour nous tous, apôtres par état, défenseurs et ministres de la religion**. Cette cause, jamais je n'eusse osé l'approfondir, m'appesantir sur elle, et nous inviter tous publiquement à nous bien persuader combien elle est **réelle**, combien elle est **funeste**, si elle ne devait qu'humilier le sacerdoce, et le faire rougir, sans lui laisser l'espoir de recouvrer son ancienne splendeur. Mais le jour est propice, le temps est favorable ; l'excès des abus même appelle la réforme ; le roi et la nation demandent les moyens : peut-être serons-nous assez heureux pour en désigner de solides.

Cet espoir seul anime notre zèle ; il nous met au-dessus de tout autre intérêt que celui de la religion, de la restauration de l'église de France, et du salut des âmes. S'il doit nous en coûter pour avoir été vrais, gardez votre fortune, vos pensions, vos prélatures ; la vérité me presse. J'ai vu les progrès des profanes ; je viens les reprocher à la tribu des saints : j'ai vu l'autel trembler, et prêt à s'écrouler ; je viens m'en prendre à ceux qui devaient l'affermir : j'ai vu l'impiété qui élevait la tête, qui renversait nos dogmes, et corrompait les peuples ; je viens réveiller ceux qui doivent la combattre, et dont les mœurs surtout, bien plus que les discours, auraient dû nous fixer dans les voies du salut : j'ai vu près de l'autel des hommes que l'intrigue, l'ambition, l'avarice, avaient seules poussés dans le sanctuaire ; j'y ai vu des chrétiens lâches et ignorants, plutôt que des pasteurs édifiants, courageux et instruits dans la loi du Seigneur ; je viens vous déférer tout le mal qu'ils ont fait, indiquer le moyen de leur substituer des pontifes, des prêtres dignes de Jésus-Christ. Je ne suis point prophète, mais Samuel était le dernier des lévites, il n'était qu'un enfant ; et par lui le pontife connut, avec sa lâcheté, le crime de ces prêtres qui allaient perdre l'arche, livrer le Saint des Saints aux enfants de Dagon.

Ad vos mandatum hoc ô sacerdotes ! (Malac. c. 2.) C'est à vous, pontifes et prêtres du Seigneur, que s'adressent ces paroles : J'avais fait avec vous, comme avec Ma tribu d'élection, un pacte de salut ; vous deviez marcher en Ma présence dans les voies de la justice ; la science de Mes lois devait reposer sur vos lèvres ; la crainte de Mon Nom, le désir de Ma gloire devaient être dans votre cœur, comme dans celui de Lévi, mon serviteur ; vous deviez comme lui, sanctifier Mon peuple, et le détourner de l'iniquité. *Misi ad vos mandatum istud, ut, esset nactum cum Levi. Pactum meum fuit eum eo vitæ et macis… et timuit me, et in æquitate ambulavit mecum, et multos avertit ab iniquitate. Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus.* (Id.) Au lieu de l'observer ce pacte de salut, vous l'avez annulé ; loin de faire marcher Israël dans mes voies, vous les avez vous-même abandonnées ; vous avez été, pour le grand nombre, un sujet de scandale ; vous avez violé Mon alliance. Ne me demandez plus pourquoi Israël se joue de vos solennités, de vos bénédictions, de vos promesses ; ne me demandez plus pourquoi il vous méprise, et pourquoi vos préceptes ne font plus d'impression, n'ont plus d'autorité. C'est moi qui ai rendu vos solennités plus méprisables que la boue ; c'est moi qui ai maudit vos bénédictions même, qui vous ai humiliés devant les nations. *Vos autem recessistis de via et scandalisatis plurimos in lege ; irritum fecisti spactum Levi. Propter quod et ego dedi vos contemptibiles, et humiles omnibus populis, sicut non servastis vias meas… Maledicam benedictionibus vestris, et maledicam illis.... Ego projiciam stercus solemnitatum vestrarum.* (Id.)

Elle n'est pas encore assez marquée, cette cause des prévarications d'Israël, de l'abandon du temple et de la foi. A vous donc encore, pontifes et lévites ; car il est important que vous sachiez la part que vous avez aux malheurs de l'église. Voici donc ce que dit le Seigneur : La conjuration est partie des prophètes ; ils dévorent les âmes, et s'enrichissent de prévarications : *Conjuratio prophetarum in medio illius. Animas devoraverunt, opes et pretium acceperunt. (*Ezech. c. 22.) Les prêtres de Sion ont méprisé Mes lois ; ils ont souillé Mon sanctuaire ; ils n'ont point distingué le sacré du profane ; leur avarice et leur cupidité n'ont cherché auprès de mes autels qu'un gain sordide ; ils ont préféré l'or au salut des pécheurs. Fils de l'Homme, prophétise sur eux. Malheur aux pasteurs qui ne pensent qu'à eux-mêmes ! Vous mangez la substance du troupeau, et vous êtes revêtus de sa laine. Vous laissez Mes brebis se disperser ; vous n'allez point à la recherche de celles qui s'égarent. Vos oracles ne sont que le prix de l'argent, et vous osez encore vous reposer sur Moi ? vous avez osé dire : Le Seigneur n'est-Il pas avec nous ? Non, vous L'avez chassé loin de vous, loin du

[1] Note de l'abbé Barruel : Le discours sur l'Influence des mœurs et du philosophisme, n'avait été fait que pour le *Journal Ecclésiastique*, n° de janvier 1789 ; il a été réimprimé entre autres à Marseille et à Liege.

peuple ; et ne demandez plus pourquoi il se retire ?[1]

C'est pour cela même, c'est à cause de vous, *propter hoc, et, causa vestri,* c'est à cause de vous que Je quitte Sion. Qu'elle soit désolée ; que ses autels soient renversés ; et sur cette montagne, que des forêts s'élèvent sur les ruines du temple. *Propter hoc, et causa vestri, Sion quasi aber arabitur… et mons templi in excelsa sylvarum.* (Mich. c. 3.)

Evêques et pasteurs, douterez-vous encore de la réprobation, et de ses grandes causes ? l'oracle du Seigneur n'est-il pas assez clair et assez expressif ? *Propter hoc et causa vestri.* Ah ! si du moins la peine de nos transgressions n'était tombée que sur nous ; mais non, le troupeau même ne voyant plus ses guides dans les voies du salut, s'est égaré dans les routes du crime ; Israël a pêché, parce que ses prêtres avaient prévariqué. **Si les Pasteurs sont les premiers coupables, le troupeau n'est pas moins infecté ; le Seigneur se retire ; l'Esprit-Saint abandonne les peuples à l'incrédulité, le sanctuaire au mépris, le prêtre à la réprobation ; et le temple s'écroule.**

L'anathème sans doute n'est pas universel ; cette église, jadis si florissante, n'a pas encore perdu toute sa gloire ; il est encore des Onias, dont la prière arrête les profanations. Vous soutenez encore une partie du temple, anges du centre et des provinces, que votre modestie me défend de nommer, que le public distingue ; vous qui avez encore la science de la loi, qui édifiez encore la France par votre piété ; qui relevez, par votre zèle, les débris de la foi ; qui nourrissez les brebis du Seigneur par votre charité ; vous tous, dignes pasteurs de tous les ordres, qui cultivez la portion de l'église confiée à vos soins, avec cette ferveur et ce dévouement qui attachent encore à la religion une partie du peuple. Mais s'il fallait compter nos prêtres relâchés, nos abbés intriguant, nos prélats scandaleux ; s'il fallait d'un coté ne voir que nos vertus, de l'autre tous nos vices ; qui pourrait se flatter de voir dans la balance, l'honneur du sanctuaire l'emporter sur l'opprobre du sacerdoce ? Peut-être, à notre honte, faudrait-il avouer que la troisième partie du ciel est déjà tombée, qu'une troisième partie n'y tient que faiblement, et comme ce que nous appelons l'honnête homme, non pas comme des saints.... Ah ! laissons au Seigneur le soin de compter Lui-même Ses élus, Ses pasteurs égarés, Ses pasteurs relâchés, et Ses pasteurs fervents. Mais, dans le sanctuaire, qu'un mauvais prêtre seul entraîne de scandales ! qu'il cause de blasphèmes ! Vingt apôtres souvent n'édifieront pas ce qu'il a détruit, ne convertiront pas ceux qu'il a pervertis, ne rétabliront pas la foi qu'il a perdue, ne détourneront pas les fléaux qu'il provoque.

Nous sommes étonnés des crimes de Juda, de l'endurcissement des Juifs, de l'incrédulité de Jérusalem, et de son opiniâtre résistance aux prédications de Jésus-Christ Lui-même ; mais Jésus-Christ Lui-même, avant que d'annoncer les fléaux prêts â fondre sur cette ville ingrate, à qui s'en prenait-Il, et qui accusait-Il de ces malheurs ? près de qui semblait-Il oublier qu'Il était la douceur, la bonté même ? qui enflammait Son zèle et Son indignation ? Malheur à vous, scribes et pharisiens race de vipère ! vous n'éviterez pas la colère céleste. Vous aimez les honneurs, les distinctions, les premières places du temple et des synagogues ; votre orgueil veut qu'on voie dans vous les maîtres de la science ; et c'est vous qui fermez le royaume des cieux. Vous n'entrez point dans les voies du salut, et vous n'y laissez pas entrer les autres. *Væ vobis, scribæ et Pharisœi ; quia clauditis regnum cœlorum ante homines ; neque intratis, necintroeuntes sinitis intrare.* Du prosélyte même vous faites une double victime de l'enfer. Vous jurez par l'or du temple, vous dîmez sur la menthe et sur l'anis ; et la dîme, à vos yeux, est plus précieuse que l'autel. Vous êtes assis sur la chaire de Moïse, vous étalez vos phylactères, et votre cœur est rempli d'immondices. Malheur à vous, vils hypocrites ! Jérusalem sera punie d'avoir lapidé ses prophètes ; mais, race de vipères, scribes et pharisiens, tout le sang répandu depuis Abel retombera sur vous. (Math. c. 23)

O vous, qui retracez si bien aux yeux de nos Français cette ambition du pharisien qui s'assied sur la chaire de Moïse ; cet orgueil du pharisien qui veut être appelé maître, qui étend ses phylactères, qui étale ses franges ; cette avarice du pharisien, qui ne voit dans le temple que la dîme et son or ; cette scélératesse du pharisien, qui appelle des prosélytes dans le temple, et qui les damne ; qui impose tout le joug de la loi, et qui se dispense d'y toucher avec le doigt ; cette hypocrisie du Pharisien qui dore le calice et prostitue son cœur à l'immondice ; qui parle du royaume des cieux, et qui n'y entre pas, n'y laisse pas entrer les autres ; cessez de vous en prendre à d'autres qu'à vous mêmes, si le temple est désert, si l'incrédulité fait tant de conquêtes. C'est à vous que le champ de l'église a été confié, c'était à vous à le fertiliser par le sel évangélique ; vous n'y avez semé que vos scandales : que prétendiez-vous donc y recueillir ? et qui pourra lui rendre sa vraie fécondité ? *Vos estis sal terræ ; quod si sal evanuerit, in quo salietur !* (Math. ch. 5)

Par la voix des prophètes, par celle de Jésus-Christ, par celle des pasteurs dignes de l'évangile, nous étions avertis **combien l'iniquité des prêtres est terrible à l'église** ; nos docteurs nous avaient prévenus qu'il n'est point de scandale dont il résulte autant de maux, qui cause autant de pertes à la religion, que le scandale des prêtres. *Nullum puto ab aliis majus præjudiciurn quam a sacerdotibus tolerat Deus.* (Greg. Homil. 17. in Luc 10)

« Quand nous donnons nous-mêmes, avait ajouté saint Grégoire, quand nous donnons nous-mêmes l'exemple de la dépravation à ceux que nous devions corriger ; quand nous péchons, nous qui devions réprimer les pécheurs, *Quando ipsi peccamus qui compescere peccata debuimus ;* quand au lieu de travailler au salut des âmes, nous courons après les biens terrestres, après la gloire humaine ; quand nous, qui sommes faits pour présider aux autres, nous profitons de notre rang pour nous dispenser de la loi ; quand du saint ministère nous faisons un objet d'ambition ; c'est alors que la cause de Dieu est abandonnée ? » Et qui prendrait alors le soin de la défendre ? « Mais c'est alors aussi, ajoutait saint Jérôme, que les docteurs et les évêques doivent trembler. Qu'ils y prennent bien garde, et qu'ils sachent que les puissants seront puissamment tourmentés ; qu'il n'y a plus de remède ; que tout le reste doit périr, quand les chefs se damnent eux-mêmes ». *Caveant doctores et episcopi, et videant potentes potenter tormenta sustinere, nihil que esse remedii, sed*

[1] *Sacerdotes ejus conternplerunt legem meam,* et *pollueront sanctuaria mea : inter sanctum et profanum non habuerunt distantiam… Principes ejus in medio illius… ad perdendas animas et avare sectanda lucra* ibid). *Tili hominis propheta de pastoribus Israël, propheta de pastoribus... hæc dicit Dominus : væ pastoribus Israël qui pascunt senmet ipsos... lac somedebatis et lanis operiebamini, gregem autem meum non pascebatis... Quod ægrotum non sanastis, quod perierat non quæsistis* (Id. c. 24.). *Sacerdotes ejus in muneribus docebant, et prophetæ ejus in pecunia divinabant : et super Dominum requiescebant : numquid non Dominus in medio nostri ! non venient super nos mala. PROPTER HOC ET CAUSA VESTRI, Sion arabitur, et Jerusalem quasi acervus lapidum, et mons templi in excelsa silvarum.* (Mic. c. 3)

majorum ruinam ad tartarum ducere. (Hieron. *in hæc verba : vos estis sal terræ*)

Nous avions entendu ces oracles, et nous cherchions encore d'où venaient ces défections journalières, ces progrès effrayants de l'incrédulité ? Nous faisons plus encore ; nous cherchons à nous boucher les yeux pour ne pas voir l'origine du mal, nous la dissimulons ; et dans ce moment même, qui sait si pour avoir montré combien Dieu fait dépendre l'empire de la foi, des mœurs du sacerdoce, qui sait si un faux zèle ne va pas exposer le mien à la censure ; si je ne serai pas accusé d'imprudence, pour avoir dévoilé moins nos maux que leur cause, pour avoir attaqué moins l'impie que le prêtre. Mais quand faudra-t-il donc remonter à la source ? et jusques à quand ne chercherons-nous donc qu'il nous faire illusion ? L'univers nous accuse, les bons et les méchants nous crient tous ensemble : **Ce sont les mauvais prêtres qui ont perdu la foi** ; ce sont, plus que tout autre, ces prêtres ambitieux qui ne cherchent, et la crosse, et la mitre, et les honneurs, et les titres, que pour se procurer de quoi nourrir leur faste ; qui ne demandent une église et un diocèse dans nos provinces, que pour avoir de quoi fournir dans Babylone, tantôt à l'appareil d'un luxe dévorant, tantôt à l'entretien d'une dépravation qu'ils croient seuls trop cachée pour être scandaleuse.

Ce sont encore ces hommes chargés de bénéfices, sans fonctions dans l'église ; ce sont ces vils frelons que l'on trouve à la cour, à la ville, aux toilettes, aux spectacles, et partout, excepté à l'autel. Pourquoi nous le cacher, quand la vile et les faubourgs, le crient ? C'est une nuée d'hommes qui sans cesse épiant la fortune, lâches et bas flatteurs d'un courtisan, d'une femme à ressource, vont, viennent, et s'intriguent ; et quand ils ont enfin circonvenu par la ruse, ou par l'autorité, par la séduction, les collateurs des biens ecclésiastiques, dissipent en profanes ce qu'ils ont obtenu en simoniaques ; et de l'habit des saints, de la livrée de Jésus-Christ, font la livrée de la paresse, de l'oisiveté, de l'inutilité ; trop souvent la livrée d'un homme qui, avec l'élégance et la fatuité des mondains, en a toutes les mœurs, toute la corruption. Pourquoi nous le cacher, quand chaque jour les tribunaux publics retentissent des clameurs de l'ecclésiastique, avare demandeur, contre l'ecclésiastique avare défendeur ; des clameurs d'un abbé contre les religieux, d'un curé contre son évêque, d'un évêque contre son chapitre ? Pourquoi nous le cacher, quand la capitale est inondée de ces abbés qui n'ont pas même droit de porter notre habit, de ces autres abbés dont le droit est bien plus déplorable que l'usurpation, parce qu'on ne saurait le leur ôter, et qu'ils ne savent que le prostituer.

Pourquoi nous le cacher, quand les provinces nous crient de partout, que les bénéfices utiles au salut des citoyens, mais modiques aux yeux de l'avarice, manquent d'hommes zélés pour le service, tandis qu'un bénéfice regardé comme simple, et qui n'offre à cueillir que de l'or, vient à peine à vaquer, qu'une nuée de concurrents vole à Paris, à Rome, et presse, sollicite, redouble ses instances, et que le plus heureux n'est que le plus indigne et le plus méprisable ? Pourquoi nous le cacher, quand l'orgueil dans les uns, l'insubordination dans les autres, l'ignorance dans ceux-ci, la dépravation dans ceux-là, et l'impiété même dans quelques-uns, font partout le sujet des conversations ? Quand les laïques mêmes réclament hautement contre des ecclésiastiques qu'on *entend blasphémer le grand maître dont ils portent la livrée ;* contre des ecclésiastiques *dont le commerce exhale une odeur d'impiété ou de libertinage.* (Voyez entre autres le mémoire adressé aux états-généraux par un avocat). Nos précautions sont vaines ; il n'est plus de secrets, le désordre est connu ; partout on s'entretient des abus du clergé ; les chrétiens honnêtes et zélés en gémissent ; les méchants, les impies s'en applaudissent. Et certes ils ont raison d'en triompher. Une longue et fatale expérience n'a que trop bien prouvé combien toutes nos armes seront peu redoutables à l'incrédulité, combien nos démonstrations et nos apologies seront peu efficaces, tant que notre conduite démentira la loi. Mais, malheur à nous, prêtres de Jésus-Christ, si du pouvoir que nos scandales ont donné à l'impie contre la religion, nous allions en conclure que les armes de l'impie sont plus fortes que les nôtres, que la cause de l'incrédulité trouve dans la raison un appui que la nôtre n'a point.

Non, prêtres du Seigneur, non, l'impie n'a point sur vous cet avantage. Ce n'est point par ses armes qu'il prévaut contre vous. Vous soufflez sur ses productions ; et son génie n'est plus que celui du sophisme, de l'erreur, des contradictions et de l'absurdité. **Vous avez la lumière pour vous** ; le Dieu de la révélation en a environné son évangile, et nos incrédules n'ont encore fait sortir des ténèbres que le doute, l'incertitude, l'anxiété et la perplexité. Ils ont les passions pour eux, mais vous avez la voix de la vertu, le cri du sentiment, la foudre des remords, et l'empire de toute la conscience. Ils ont tous les détours de la mauvaise foi, d'une fausse logique, l'ironie, le sarcasme, et le jeu si facile de la plaisanterie qui substitue le rire aux démonstrations ; vous avez la raison et sa marche, l'histoire et son flambeau, la loi et ses prophètes, Dieu et Ses oracles. Ce n'est donc ni la force des preuves, ni l'évidence de la démonstration qui manque à notre cause. Ce n'est pas même la science de la loi, ni l'art de réfuter l'impie, qui manquait à l'église ; ce n'est pas la faiblesse de nos apologistes modernes qui a occasionné tant de défections. Aux Bossuet, aux Pascal ont succédé de dignes athlètes ; ils se sont montrés même en nombre sur l'arène. Les Bergier et les Guénée, les Gérard et les Pey, les Clémence et les Nonnote, et bien d'autres encore, ont suppléé les Origène, les Justin et les Tertullien. Nos défenseurs modernes réunissant tous les flambeaux de dix-huit siècles, n'ont pas, à beaucoup près, montré moins de lumières, de sagesse et de solidité dans leurs discussions ; et si la vérité, si les preuves, si la sévérité de la critique étaient nos seules armes ou tes plus efficaces, si elles pouvaient seules assurer le triomphe de la religion, comme elles en assurent la démonstration ; tous nos Celse et tous nos Porphyre du jour, auraient en vain prêché l'impiété ; leur école jamais ne se serait peuplée d'apostats. Dans l'église de France, la foi serait encore plus puissante, plus, active et plus chérie que chez nos pères.

Quelle est donc cette cause funeste de nos plaies religieuses ? Pourquoi gémissons-nous sur tant de désertions, sur tant d'irréligion, sur tant de vains sophistes de tous les âges et de toutes les classes ? Comment dans nos provinces et dans la capitale, dans nos campagnes même, l'éclat du sanctuaire s'est-il tant obscurci ? Comment menacent-ils de se changer en solitude, ces temples où jadis, à la voix des pasteurs, les peuples et les grands accouraient se nourrir de la parole sainte ? Comment sont-ils déserts, ces tribunaux où les pécheurs venaient briser leurs cœurs, et expier leurs crimes dans nos solennités ? Comment surtout encore est-elle abandonnée, cette table des saints ; comment le pain des anges n'excite-t-il plus que le dégoût ? Pourquoi tant d'apostats, si peu de vrais chrétiens ? Pourquoi de jour en jour la foi s'affaiblit-elle dans le cœur des Français ? Ah ! rentrons dans nous-mêmes, et cessons d'étouffer la réponse de notre conscience. **C'est nous, oui, c'est nous, ministres du Seigneur, qui avons affaibli son empire ; c'est notre vie qui a**

décrédité nos dogmes. Nos fonctions étaient saintes, nos mœurs étaient profanes ; notre mission était divine, notre dissipation, notre mondanité, nos passions ont effacé l'auguste caractère d'**apôtres évangéliques**. Nos leçons ne font sur les peuples cette impression profonde, qui n'est due qu'au respect inspiré par la vertu. Nous avons raisonné, et nous avons écrit en faveur de nos dogmes : ces combats sont faciles ; il les fallait sans doute ; il fallait opposer aux erreurs la vérité ; **mais il fallait surtout opposer l'humilité chrétienne à l'orgueil du portique, le mépris des richesses à l'école de l'égoïsme, la douceur à ses outrages, des vertus à sa perversité, la piété sincère à ses blasphèmes, l'exemple à ses scandales**. C'étaient-là nos vraies armes. Des saints prêtres partout, des Borromée et des François de Sales, des Augustin et des Chrysostome sur nos sièges épiscopaux ; des Vincent de Paul dans nos paroisses ; des Bruno, des Benoît, des François, des Bernard dans tous nos monastères ; des Jérôme dans tout le sacerdoce ; et tous les D'Alembert, et tous les Diderot, les Boulanger et les Fréret, tous les Voltaire même, n'auraient lancé contre la foi que des traits impuissants ; et l'église de France serait encore fervente. Loin de multiplier ses adeptes, et d'envahir toutes les classes des citoyens, dans la vie des prêtres l'impiété aurait trouvé le grand obstacle à sa propagation, la solution de tous ses doutes et de tous ses problèmes, la réfutation de tous ses systèmes, la réponse à tous ses blasphèmes.

Non, ce n'est pas Voltaire, ce n'est pas Diderot ; **c'est vous ambitieux et scandaleux ministres, c'est vous prêtres sans zèle, lévites courtisans et moines relâchés, qui donnez aux sophismes de l'impie le poids et le crédit de la raison ; c'est vous qui nourrissez les doutes sur la foi, qui avez fait en France des millions d'incrédules. Nous leur prêchions nos dogmes, mais ils voyaient vos œuvres, et ils cessaient de croire.** Plus leur montrions le ciel, moins ils voyaient auprès des grands votre assiduité et vos bassesses ; et ils en concluaient que les dieux de la terre sont les dieux du bonheur. Nous leur faisions des lois du mépris des grandeurs, du mépris des richesses ; ils voyaient votre faste, votre ardeur pour les gros bénéfices, votre insatiable avidité, votre constance à les accumuler ; et ils en concluaient qu'ils pouvaient, comme vous, entasser leur or et leur argent, et que les vrais trésors sont les biens de ce monde. Nous annoncions la pénitence et sa nécessité ; ils voyaient votre table, votre luxe, votre mollesse, vos laquais, vos chevaux, vos carrosses ; et ils en concluaient qu'ils pouvaient, comme vous, rechercher l'abondance, les superfluités, éluder comme vous, nos préceptes d'abstinence, de jeûne, de mortification. Nous leur montrions la croix ; elle est sur votre cœur, mais le scandale était sur votre front ; et ils en concluaient que vous ne la portiez que par dérision pour le Dieu crucifié. Nous leur disions : Faites ce qu'ils vous disent, et non pas ce qu'ils font ; et ils concluaient que vous ne croyez pas ce que vous dites, **que votre apostolat n'était qu'une imposture**. Nous leur montrions au moins, au milieu de vous-même, des prêtres édifiants, des prélats vertueux, des évêques enfin dignes des premiers temps de la ferveur chrétienne ; et ils nous opposaient la multitude. Nous pressions, nous touchions quelquefois ; la conviction était presque opérée, nous osions nous flatter de leur conversion : vous veniez à passer avec vos chars dorés, et le blasphème était de nouveau dans leur bouche avec tous ses sarcasmes.

Avec de tels pasteurs, n'est-ce pas en effet un miracle de bonté, un prodige de Providence, que la défection ne soit pas universelle, qu'il y ait encore de vrais adorateurs ? N'est-ce pas un prodige qu'il y ait dans le peuple des chrétiens qui se sauvent, quand il y a dans les chefs tant de prêtres, de prélats, de lévites, de pontifes qui se damnent ?

Vous, qui n'avez point part à l'abomination du sanctuaire ; vous qui, dans la maison du Seigneur, brûlez encore du zèle des apôtres ; vous dont les mœurs soutiennent la foi que vous prêchez, que votre âme affligée ne soit point abattue à l'aspect du désordre qui règne autour de nous. De vils profanateurs se sont introduits dans le lieu saint ; ils se sont confondus avec nous ; ne craignons pas leur nombre ; venez, unissons-nous, et nous pourrons peut-être les convertir ou les chasser ; leur opprobre du moins ne retombera pas sur une religion qui anathématise le désordre dans ses Pontifes même. Ils se montrent avec nous ; ils se disent nos frères ; mais nous pouvons bien dire : Ils ne sont pas de nous, *sed non erant ex nobis.* (Epist. Joan) C'est le monde qui nous les a donnés ; la honte de ses dons doit rejaillir sur lui, et non pas sur l'église. Qu'il apprenne du moins combien il est injuste, quand il fait retomber ses mépris sur l'autel que nous servons, sur la foi que nous lui annonçons, et le Dieu dont nous le menaçons. Il commence d'abord par nous donner des prêtres infectés de ses maximes, remplis de ses idées, gâtés par son éducation, entachés de sa corruption ; il nous donne des prêtres, quelquefois soi-disant philosophes **des prêtres de Bélial** ; il les pousse au milieu de nous, il les fait entrer par force, par intrigue, par toutes ses voies de séduction, dans le sanctuaire ; il va jusqu'à leur faire violence pour leur faire adopter nos livrées ; il leur offre, dans l'église, un riche esclavage, tantôt pour usurper l'héritage légitime qu'il sait bien les forcer à lui abandonner, tantôt pour réparer dans ses familles les ruines du désordre ; il commence par les accoutumer à ne convoiter que les trésors du sanctuaire ; et il s'étonne ensuite que nous ayons des prêtres avares comme lui, ambitieux comme lui, vicieux, scandaleux, profanes comme lui ! Il nous les a donnés imbus de ses principes, et il nous fait un crime de ce que leur conduite ne lui retrace pas tous ceux de l'Evangile ! Il leur avait donné toutes ses passions ; il les a fomentées, il les fomente encore ; et de leurs mœurs il fait un rempart contre nous ! il a nécessité le désordre, et il s'en prévaut contre nos dogmes ! C'est dans le centre même de la corruption, des bassesses, de l'intrigue et des cabales, qu'il a établi le tribunal qui seul nous donne des prélats et des pontifes ; c'est d'un grand collateur qu'il a su entourer de séductions, c'est d'un choix, qu'il a su diriger et souvent violenter, que dépend la tribu du sanctuaire ; et il s'étonne de trouver sur l'autel l'abus et le scandale ! Qu'il reprenne ses dons et l'église bientôt reprendra son antique splendeur et toutes ses vertus.

Qu'il reprenne ses dons, que l'église préside aux choix de ses ministres, qu'on lui rende ses lois, sa discipline, qu'on lui rende du moins la liberté de rejeter loin d'elle tout ce qui ne pourrait que la déshonorer. Mais déjà le faux zèle se hâte de nous calomnier auprès des Rois ; déjà l'ambition voit se fermer les portes qu'elle avait su s'ouvrir dans le sanctuaire ; déjà, elle frémit, et nous accuse de blesser hautement les droits du trône. Qu'elle soit confondue ; nos moyens de réformer l'abus après de l'autel, ne seront pas des attentats contre le sceptre. Nous savons tous les droits que de grands bienfaits ont donnés aux monarques dans le choix des pasteurs. Nous ne leur dirons pas de renoncer pour nous aux privilèges de nos grands protecteurs ; mais si ma voix pouvait s'élever jusqu'au trône ; je dirais au meilleur, au plus religieux des Princes :

« SIRE, jamais un peuple ne fut heureux sans mœurs et sans religion ; jamais la religion, les mœurs, ne se con-

serveront avec des prêtres peu religieux eux-mêmes, hautement dépravés et scandaleux. Mais, SIRE, les vertus et les vices, et l'ordre ou les scandales, l'influence heureuse ou désastreuse du sacerdoce sur toutes vos provinces, dépendent, par nos lois, de VOTRE MAJESTE, du droit que vous avez de donner à vos peuples des prélats et des pontifes ; le choix d'un seul ministre, et votre volonté, fixent dans votre empire, aux premières places du sanctuaire, aux plus honorables comme aux plus distinguées par les richesses, des prêtres distingués eux-mêmes par leurs vertus ou par leur vices ; des prêtres, le scandale de la nation ou ses apôtres ; des prêtres, le bonheur ou le fléau de vos provinces, et la gloire ou l'opprobre de l'église. »

« SIRE, que ce pouvoir est terrible dans vous, et qu'il est redoutable pour Votre Majesté ! Vos ancêtres d'abord en furent peu jaloux : ils laissaient à l'église le soin de distinguer, de choisir ses pasteurs. Longtemps ils défendirent l'antique discipline de nos élections ; et quand la politique fit enfin succéder le concordat aux sanctions pragmatiques ; quand, dans la main des Rois, elle eut mis, avec le choix de nos pontifes, le sort de nos églises ; j'ose le dire, SIRE, nos Rois auraient tremblé de leur puissance, s'ils avaient pu prévoir combien elle devait leur devenir funeste. Alors l'ambition vit une voie nouvelle ouverte à la fortune ; alors l'hypocrisie, l'intrigue, les cabales entourèrent le trône pour régner sur l'autel ; alors le vrai mérite qui rougit des bassesses, qui ne saurait pas même demander au meilleur des ministres qui jamais ne demande en rampant, fut condamné à vivre dans l'oubli ; effacé du portefeuille : il vit bien rarement pour lui d'autres distinctions que les dernières places du sanctuaire. Alors, pour aspirer aux premiers sièges dans l'église, il fallut accourir des provinces dans la capitale, et quitter le service pour obtenir des récompenses ; il fallut, à la cour et dans Paris, respirer l'air de tous les vices, étudier dans l'art de plaire au siècle, celui de ménager des protections, de concilier avec la livrée de Jésus-Christ, l'élégance de la frivolité ; avec l'austérité de nos canons, le commerce d'un sexe qui ne protège guère qu'après avoir séduit. Il fallut accorder, avec la dignité de nos fonctions, l'esclavage des grands et de leurs passions, Alors la naissance et le rang suppléèrent l'esprit évangélique ; alors l'impiété et le scandale même ne furent plus des titres exclusifs : le ministre, fatigué par les sollicitations, enchaîné par la crainte des courtisans, prévariqua pour eux s'il était faible, et succomba sous la disgrâce, si l'église lui fut plus chère que la cour ».

« Ah ! Sire, que de maux entrèrent dans l'église et dans l'état, avec ce nouvel ordre de choses ! Nos conciles tonnaient contre tous les pasteurs absents de leurs troupeaux ; ils les regardaient tous comme de vils brigands, qui vivent de larcins ; leurs décisions étaient formelles ; ils leur disaient expressément que, sans l'assiduité, sans une résidence habituelle et fixe dans leur diocèse, les fruits de leur bénéfice cessaient de leur appartenir ; qu'il n'est ni exemption, ni privilège, ni coutume, ni puissance quelconque, qui doivent rassurer leur conscience, lorsque, sans résider, ils s'attribuent *les* revenus ; qu'ils étaient, par cela seul dans un état de réprobation[1]

« Assurément la loi n'était pas équivoque : qu'a fait le concordat, en remettant le choix de nos prélats au Prince ? ou plutôt qu'a fait le prince même, en se reposant sur un Ministre, du soin d'éclairer son choix ? il a mis sur les sièges des provinces, des hommes élevés dans la capitale, ou auprès de la cour, et avec tous leurs vices. Eussent-ils des vertus, ils s'ennuient dans une terre qui leur est étrangère ; ils n'y trouvent ni leurs amis, ni leurs parents, ni leurs sociétés ; ils ignorent les mœurs, quelquefois même le langage du peuple qui leur est confié ; ils ne connaissent ni leur clergé ni ses besoins ; tout leur est étranger, et ils le sont à tout, excepté à leur titre et à leurs richesses. La capitale les rappelle, elle leur montre leurs anciennes habitudes ; heureux s'ils n'y recherchent pas les complices de leurs anciens désordres ! ils quittent leur troupeau, ils viennent dans Paris consumer sa substance : forcés de le revoir, ils n'attendent pas même de prétexte pour le quitter encore. Leur église est pour eux un exil ; la province les voit recueillir les fruits du bénéfice, et notre Babylone les voit se dissiper ; et par un privilège qui damne doublement, ils scandalisent, à la fois, et tout un diocèse qui ne les voit plus, et toute la capitale qui les voit habituellement. »

S'il nous était donné d'exposer à un Prince religieux tous les maux qu'enfanta ce désordre, et tous ceux qu'il peut produire encore ; oui, il renoncerait au privilège redoutable d'être seul à donner des prélats à l'église. Mais nous n'exigeons pas de lui ce sacrifice ; il est, je crois le voir, un moyen de concilier ses droits et nos besoins, d'unir la pragmatique et le concordat. Que la première de ces lois soit rendue à la France pour éclairer le choix du Prince ; la seconde eut n'être que plus avantageuse. Une église a perdu son évêque ! que les quarante anciens curés du diocèse soient convoqués dans la cathédrale, que le clergé de la ville épiscopale se réunisse à eux. Présidés par le Commissaire de Sa Majesté, qu'ils apprennent de lui que l'intention du Roi est d'apprendre d'eux-mêmes à connaitre les sujets les plus dignes du siège qui se trouve vacant. Qu'il leur laisse le choix des trois ecclésiastiques dont les services et les vertus leur paraîtront le plus mériter leurs suffrages ; qu'il annonce surtout que pour être éligible, il faut compter au moins dix années de service dans la province de l'évêché vacant, et faire encore partie du clergé dans la même Province, y vivre distingué par sa doctrine, par une piété, par un zèle et des mœurs exemplaires. Cette précaution seule assure à la province un pasteur qui ne lui sera point étranger, qui soupirera moins après la capitale, et dont les vertus déjà connues auront acquis l'autorité que donne le mérite.

Pour éviter la brigue et le temps des cabales, que le Commissaire de Sa Majesté soit habituellement désigné dans la province ; que l'élection ait lieu dés le huitième jour de la vacance du siège. Que l'assemblée se tienne dans la cathédrale ; qu'après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, il soit déclaré que l'élection doit se faire dans une seule assemblée, et par un seul scrutin, où chaque électeur aura désigné les trois sujets qu'il juge les plus dignes de l'épiscopat. Qu'on procède au scrutin dans un profond silence. Dès la même assemblée, qu'on remette au Commissaire le nom des trois sujets qui auront eu le plus de suffrages ; que ces noms, d'abord lus publiquement, et ensuite envoyés au ministre, soient présentés au Roi ; et que Sa Majesté décide sur ces trois, celui qu'elle destine à l'évêché vacant.

---

[1] *Statuit sacro-sancta synodus, præter ulias pœnas adversus NON RESIDENTES sub Paulo tertio impositas et innovatas ac MORTALIS peccati reatum, quem incurrit ; eum prorata temporis absontiæ FRUCTUS SUOS NON FACERE nec tuta conscientia, alia etiam declaratione non secuta, illos sibi detinere non posse.* (Concil. Trident. §. 23. c. 1)

Ainsi, les droits du trône seront conservés ; ainsi le ministre ne sera plus exposé à des erreurs funestes ; et le Roi, exerçant son autorité, assurera de vrais pasteurs aux églises de son Royaume.

Je ne m'étendrai pas sur les avantages qui doivent résulter d'un règlement si propre à nous donner, de bons évêques : ils sont trop évidents ; mais lorsque vous aurez donné à nos églises des prélats dès longtemps habitués aux fonctions ecclésiastiques, et dès longtemps connus dans leur église ; prévenez mille causes diverses qui pourraient arracher le pasteur à son troupeau, et l'entraîner dans votre capitale. Il en est de trop vraies dans je ne sais quel train d'affaires, qui font de tant d'évêques des administrateurs de la chose publique et temporelle, plutôt que les apôtres du salut éternel. Qu'ils laissent donc les morts ensevelir les morts, et le siècle veiller aux affaires du siècle. Les vrais pasteurs s'occupent de nos âmes, et non de nos finances.

Il est encore trop de causes d'absence et de non résidence, dans ces procès nombreux qui les appellent si souvent au Parlement de Paris, ou bien au Grand Conseil. Je ne sais d'où proviennent tant de contestations. Si elles sont inévitables pour des intérêts temporels, rapprochez vos tribunaux ; ou donnez à l'évêque des agents, qui le dispensent du rôle de plaideur.

Gardez-vous bien surtout de laisser l'ambition de nouveaux motifs d'absence. Que le titre d'évêque soit désormais un titre, dans vos lois, comme il l'est dans les nôtres, pleinement inconciliable, avec la possession de tout autre bénéfice, et nous ne verrons plus des prélats à vingt, et à cinquante, et quelquefois à cent mille livres de rente, accourir à l'audience, et venir demander l'aumône en carrosse.

L'abus est trop criant, il est trop scandaleux. Que le monarque, pour le faire cesser, prononce enfin avec le concile de Trente : pour rétablir l'ancienne discipline, nous statuons, que tout ecclésiastique pourvu d'un bénéfice dont le revenu suffit à ses besoins honnêtes, n'en pourra désormais posséder un second, quelque rang qu'il occupe, et de quelque espèce que soit son premier bénéfice. Nous portons cette loi, non seulement pour les églises cathédrales, mais pour tout autre bénéfice, sous quelque titre qu'il existe. *«Sancta synodus, debitam regendis ecclesiis disciplinam restituere curiens, præsenti decreto, quod in quibuscumque personis, quocumque titulo, etiam si cardinalatus honore fulgeant, mandat observari, statuit ut in posterum unum tantum beneficiurn ecclesiasticum singulis conferatur... Hæcque non modo ad cathedrales ecclesias, sed etiam ad alia omnia beneficia, tam sæcularia quam regularia, quæcumque etiam commendata, pertineant, cujus cumque tltuli ac qualitatis existant.* (Concil. Trid. §. 24, c. 17.)

Je voulais prononcer contre vos abbayes en commende, vos bénéfices simples ; il ne m'est pas permis d'être moins tolérant que nos conciles mêmes ; mais si je reconnais des bénéfices simples, c'est-à-dire, des bénéfices qui ne déterminent point l'espèce de travail auquel doit s'adonner celui qui les possède, ni le lieu où il doit se fixer, je n'en connais aucun qui dispense un ecclésiastique de travailler d'une manière quelconque au salut des âmes par ses instructions, ou par ses œuvres ; aucun qui l'autorise à n'être dans la vigne du Seigneur qu'un serviteur inutile. Qu'il soit donc statué que vos bénéfices simples ne seront jamais conférés à l'homme oisif, au simple courtisan surtout ; qu'ils soient surtout exclus des bénéfices, ces abbés scandaleux qui pullulent dans votre capitale, ces vils efféminés, dont l'église réprouve les mœurs, l'oisiveté, les intrigues, l'indécence, la dissipation ; qui souvent ne lui tiennent pas même par la foi ; que vous méprisez tous, que vous haïssez même ; que le siècle ne cesse de nous présenter comme l'opprobre de l'église, dont le siècle pourtant protège les désordres ; qui, contre nos censures, trouveraient un asile dans tous ses tribunaux. Nos lois les ont proscrits ; qu'elles nous soient rendues ces lois saintes ; que nos prélats zélés aient la liberté de les faire revivre ; et notre habit ne sera plus le masque des mondains ; et celui-là seul portera nos livrées, qui portera par tout l'édification ; celui-là seul aura nos bénéfices, qui les méritera par les services.

Oui, rendez-nous nos lois ; ah ! rendez-nous surtout ces assemblées si chères à l'église, ces conciles fréquents, destinés à réprimer l'abus dès sa naissance. Vous avez eu grand soin d'assembler nos prélats, quand il fallait demander à l'église des contributions pour la charge publique ; mais vous avez semblé les redouter, quand l'église ne les réunissait que pour les occuper des mœurs à réformer, des abus à retrancher, de la doctrine à maintenir, de l'erreur à réprimer, des moyens de salut à conserver partout. Rendez-nous ces conciles provinciaux, dont nos canons nous faisaient une loi ; que de trois en trois ans, présidés par le métropolitain, nos évêques s'assemblent au nom de l'Esprit-saint pour se juger eux-mêmes, pour commencer par voir comment ils ont rempli leurs fonctions, quels scandales nouveaux s'offrent â prévenir ou à réparer dans les mœurs publiques, et surtout dans celles des pasteurs. (Concil. Trid. §. 24, c. 2)

Quels beaux jours pour l'église, quel bonheur pour l'état, si jamais nous voyons revivre ces lois saintes ! C'est alors que les mœurs régénérées dans le clergé rendront à nos paroles l'autorité de notre ministère ; c'est alors que les peuples, à la voix des pasteurs, reconnaîtront les oracles du ciel ; et que du sanctuaire, la régénération se répandra dans le sein des familles. Alors pères des pauvres, conseils des citoyens, et l'exemple de tous, nos prélats respectés et chéris seront dans vos provinces, ce que sont nos aïeux vénérables auprès de leurs enfants. Maîtres de la sagesse, alors ils en feront respecter les leçons ; les époux, les enfants, les citoyens de tous les ordres, rentreront, à leur voix, dans le devoir ; et cet ordre qui fait le bonheur des nations, renaîtra de lui-même. Ils sauront effrayer les méchants, les oppresseurs du peuple. Laissez-leur cet empire, c'est celui de la vertu, de la paix et de la félicité publique ; en leur rendant leurs lois, laissez-leur ces richesses ; elles ne seront plus que le trésor de l'orphelin, la ressource du malheureux.

Mais quoi ! je sollicite une réforme que le public lui-même appelle à haute voix, et je craindrais encore des obstacles ! Oui, je crains les méchants ; je crains ces hommes même, qui craignent le retour de nos lois ; je crains tous ces puissants du siècle, qui, dans nos prélatures, se sont accoutumés à voir le patrimoine de l'ambition, le supplément à l'héritage de ceux qu'ils nous destinent. Je crains bien plus encore tous ceux que leurs intrigues nous ont déjà donnés. Je les crains, ceux-là même, qui, puissants dans l'état, et riches dans l'église, ou espérant encore des trésors que l'abus peut mettre dans leurs mains, entoureront le Prince, blâmeront notre zèle, et rendront impossible une réforme que leurs vices surtout ont rendue nécessaire ; je les crains pour nos projets utiles, et non pour moi. Ils ne me nuiront pas, je peux les défier ; je sais, il y a longtemps, le sort de l'âme honnête qui brave leur crédit ; mon sacrifice est fait ; et il me coûte moins **qu'un silence complice d'un désordre qui afflige l'église, flétrit le sacerdoce, décrédite la foi, scandalise les peuples, fortifie les impies, accélère la ruine de l'état, par celle de l'autel et par celle des mœurs**. Ils ne me nuiront

pas ; et dussent-ils me nuire, je n'en dirai pas moins : Sortez du sanctuaire, vous tous que le Seigneur n'y a pas appelés, et que l'intrigue seule s'efforce d'y placer. Dieu ne veut point de vous, il ne vous avait pas envoyés ; la confiance que inspirez à son peuple, est celle du mensonge et de l'iniquité. *Non misit te Dominus, et tu confidere fecisti papulum in mendacio.* (Jerem. c. 23) Le monde vous envoie, l'église vous réprouve. Vos mœurs ont fortifié celles de l'impie ; vous l'avez empêché d'abandonner l'iniquité ; *confortasti manus impii ut non reverteretur a via mala.* (Ezech. c. 13) Voilà que **Dieu lui-même va vous redemander ces âmes que vous avez perdues, ces brebis malheureuses, qu'en pasteur insensé vous avez égarées ; pensez à rendre compte et pour vous et pour elles**. *Ecce ego ipse super pastores requiram. gregem meum de manu eorurn.* (Ezech. 24).

Hélas ! nous avons beau nous adresser aux mauvais prêtres ; les menaces du ciel ne les effrayent pas ; ils se sont endurcis dans le crime et dans le sacrilège. Unissez-vous donc tous, et formez une ligue sainte, vrais prêtres de Jésus-Christ, prélats édifiants, évêques vrais apôtres, vous qui pouvez encore plaider pour l'honneur du sanctuaire, auprès de la nation et du Monarque. Les scandales enfin ont fatigué les peuples ; ils sentent que leurs maux sont venus du mépris de la religion ; et que le mépris de la religion est venu de ceux-même qui devaient la prêcher. Ils ne demandent plus qu'à pourvoir le sanctuaire d'hommes qui leur apprennent à mieux servir leur Dieu. Eux-mêmes ils reconnaissent qu'il faut d'autres moyens pour n'entourer l'autel que d'hommes vertueux ; que le zèle des Rois doit être secondé par les églises mêmes dans le choix des pasteurs qu'il leur donne ; que la cour est plutôt l'écueil des Saints, qu'elle n'est un séminaire de bons évêques ; et que s'il faut toujours ramper auprès du trône pour arriver aux sièges de l'église de France, nos scandales jamais ne cesseront, jamais les mœurs des peuples ne s'épureront, jamais les prévarications et les désastres ne finiront. Tous disent qu'il nous faut purifier l'autel, et rendre au sacerdoce toutes ses vertus. Pressons ces vérités auprès d'un Monarque pieux, qui ne demande qu'à les connaître, auprès d'une nation qui les accueillera avec empressement ; et puissions-nous les faire triompher des courtisans, des prélats ambitieux, des prêtres intrigants, seuls intéressés à les combattre.

ADDITIONS AU DISCOURS PRÉCÉDENT.

N. B. 1°. J'ai lu plusieurs ouvrages modernes, dont les auteurs insistent sur la réforme des abus du clergé. Je les vois presque tous s'arrêter pour les moyens, à un conseil de conscience, qui seront présidé par le ministre de la feuille. Je crains que ce conseil ne remédie à rien. Il sera dans Paris, ou à la Cour ; et c'est toujours dans ce séjour de corruption que seront choisis les prélats ; c'est-là au moins que les aspirants se rendront toujours en foule. Au lieu d'un seul ministre, vous leur donnez tout un conseil à gagner ; vous multipliez l'intrigue au lieu de la déraciner. Votre conseil même deviendra une occasion d'intrigue ; ce seront de nouvelles places à briguer, et fort recherchées.

De quoi le composerez-vous ? d'évêques ! vous leur donnez un titre pour vivre dans Paris ; et **tous sans exception, doivent résider dans leur diocèse sous peine de damnation.** Je ne sais pas trop comment excuser ceux qui, de leur titre d'aumônier de nos Princes ou de nos Princesses, se font un droit de vivre habituellement à Paris, d'y avoir même des hôtels. Le premier titre d'un évêque est dans son évêché, son premier devoir est la résidence ; son premier scandale est l'absence de son église.

Revenons au conseil ; ceux qui le composent, connaissent-ils les meilleurs sujets qui travaillent dans les provinces ! C'est cependant parmi ces sujets-là qu'il faut, de toute nécessité, choisir les évêques des provinces. Il est inconcevable qu'on leur préfère des aumôniers du Roi ou de la Reine, et que ces places-là conduisent directement à l'épiscopat. J'aimerais autant qu'il fallût avoir été échanson, et pendant dix ou quinze ans avoir versé à boire au Roi, pour commander ses armées. Il est inconcevable que Paris ou la Cour, c'est-à-dire, le séjour le plus opposé en lui-même, aux mœurs et aux fonctions épiscopales, soit celui d'où l'on voit tirer tant d'évêques.

2°. Nos abbés de Paris ou de la Cour au moins sont grands-vicaires ! oui, ils en ont les lettres ; en ont-ils l'exercice ? le peuvent-ils avoir ailleurs que dans les diocèses ? En vérité, c'est une dérision qui fait gémir. Nos évêques ont huit, dix, douze, vingt grands-vicaires ; deux ou trois, tout au plus, travaillent en province, les autres n'y paraissent presque jamais ; et ces autres sont presque les seuls qui aspirent à des évêchés, et qui y arrivent. A ces autres surtout il faut au moins des abbayes : abus inconcevable ! Il leur faut les censures ecclésiastiques, et quelques années de séminaire, pour y apprendre les obligations d'un prêtre : voilà ce qu'il leur faut, et non des abbayes. J'en connais un entr'autres, grand-vicaire à l'orient, curé à l'occident, et résident au centre ; lui faudrait-il aussi des abbayes, à celui-là ?

Je sais bien qu'on va dire que je parle ici comme un docteur, *ex cathedra* : Eh ! non, messieurs, je parle comme tout le public, dans les places et dans les rues, dans les maisons et dans les promenades, dans les tuileries et au palais royal ; je dis ce que l'on dit partout où l'on vous voit promener vos élégants manteaux, vos frisures charmantes et vos doubles montres à chaîne d'or, la tête bien levée, les yeux bien peu modestes, la démarche bien leste, et parfois importante. Mon Dieu ! vous grands-vicaires ! vous bientôt grands évêques, ou du moins grands abbés commendataires ! écoutez-donc au moins ce qui se dit autour de vous, et vous saurez qu'on peut le répéter avec indignation, sans se donner les airs d'un docteur *ex cathedra.*

3°. Je dois répondre à ceux qui me demandent : A qui faudra-t-il donc donner nos abbayes, nos grosses pensions, nos bénéfices simples ? A qui ? à ceux qui les méritent ! et ce mot en exclut tous vos coureurs oisifs, en chenille, en, rabat. A ceux qui travaillent utilement dans les provinces ou dans la capitale. Prenez, pour les connaitre, des moyens semblables à ceux que j'ai indiqués pour le choix des évêques. Puisque vous voulez tout nommer à Paris, demandez aux évêques et archevêques de la province, où vaquent le bénéfice simple et l'abbaye en commende, quels sont les deux ou trois ecclésiastiques de leur canton, les plus méritants, et occupés le plus utilement ; et que le ministre les propose au Roi.

4°. J'en dis autant des autres collateurs, qu'ils nomment des sujets travaillants dans le diocèse, au moins dans la province où est le bénéfice ; qu'ils présentent l'un des trois qui leur auront été désignés par le conseil de l'évêque du lieu ; et vos bénéfices simples ne seront plus la pierre de scandale.

5°. Mais, monsieur l'abbé a fait l'éducation de M. le Marquis... monsieur l'abbé, monsieur l'instituteur n'est qu'un simoniaque, ainsi que M. le Marquis, si, par un marché tacite ou exprimé le bénéfice est le prix d'une éducation. M. le Marquis est un avare, qui se sert du bien d'autrui pour récompenser un service qu'il doit payer de ses deniers ; et M. l'abbé, s'il est de bonne foi, ne mourra pas tranquille ; vaudrait mieux pour lui avoir vécu pauvre, que mourir avec un bénéfice auquel il n'avait d'autre titre que celui de mercenaire.

6°. Mais c'est bien autre chose ! M. l'abbé est un bon gentilhomme ; son père est colonel, son oncle est mort au service du Roi, son frère, etc… M. l'abbé, votre père s'était-il avancé dans le militaire sans des services militaires et personnels ! Non, me répondez-vous ; eh bien, faites donc comme lui ; montrez-nous vos services personnels ecclésiastiques, et nous vous verrons avec plaisir avancer dans l'église. Votre père était-il devenu colonel, sans avoir été sous-lieutenant ? était-il devenu chef d'escadre, sans avoir jamais vu que des troupes de terre. Encore une fois, faites donc comme lui ; et ne prétendez pas devenir évêque ou gros abbé commendataire, sans avoir travaillé dans un rang moins élevé ; ne prétendez pas surtout aller vous mettre à la tête d'une église, après n'avoir fait que rôder dans Paris, les toilettes, les antichambres, les audiences et les spectacles.

7°. Je ne voulais ajouter, qu'une ligne ; j'ajouterais cent pages sur cent autres abus qui se présentent sous ma plume. Les moyens que j'ai indiqués me semblent obvier à tous, et répondre à toutes les objections. La seule qui puisse faire redouter les élections, est dans les cabales qui peuvent s'y mêler : mais qu'on y prenne garde. Je ne donne guère à ces cabales le temps de se développer. Nos quarante anciens ne sont pas des hommes à s'y prêter beaucoup. Un seul scrutin fait une seule fois ; un billet dans lequel chaque électeur mettra simplement le nom des trois meilleurs sujets qu'il connaisse dans sa province : tout cela n'est pas l'affaire d'une heure. Quelque soit le nombre des suffrages, la simple pluralité doit suffire ; on n'est point obligé de réunir ou le tiers ou le quart des voix pour désigner les trois qui doivent être présentés au Roi ; Sa Majesté pourra ne pas choisir celui des trois qui aura intrigué : tout cela me semble rendre les cabales inutiles, prévenir les inconvénients même de nos anciennes élections, et ne laisse pas le moindre lieu à la simonie.

8°. Qu'on ne me dise pas que nos élections ne feraient plus tomber les évêchés que sur la roture. Je ne connais d'abord dans l'église d'autre roture que l'ignorance et le relâchement de la piété. Mais, en second lieu, les roturiers du siècle entrés dans l'église, sauront bien distinguer ceux qui auront reçu avec leur noblesse, ces avantages de l'éducation, et une certaine considération, qui rendent un homme véritablement plus propre aux premières places. A mérite égal, quant au reste, je suis très persuadé qu'ils les préféreraient. D'ailleurs nos gentilshommes pourront entrer dans l'église et la servir dans les provinces ; cela vaudra un peu mieux que de rôder dans Paris. La noblesse n'y perdra rien, et les mœurs et l'état y gagneront.

9°. Vous insistez encore !... eh bien, donnez-nous donc une loi qui assure mieux le choix des bons évêques, que cette combinaison de la pragmatique et du concordat ; une loi qui, sans blesser en rien les droits du Roi, en dirige mieux l'exercice pour le bien de l'église et de la nation.

10°. Vous aimez mieux laisser les choses comme elles sont ! eh bien elles iront toujours comme elles vont. Votre Clergé sera toujours composé de quelques bons sujets, qui ne paraîtront pas, dont on affectera d'ignorer le bien qu'ils font ; de beaucoup de mauvais qui gâteront le bien que font les autres, dont on affectera même de relever les scandales ; qui rendront le clergé odieux et méprisable ; et tant que le clergé ne sera ni plus estimé ni plus estimable, les mœurs, la religion iront comme elles vont. Vous ferez de très beaux règlements que personne n'observera ; vous aurez des états généraux où personne ne se corrigera ; le luxe, la dépravation, les déprédations, l'insubordination, l'impiété, la corruption, iront leur train ; et d'un peuple corrompu, d'un peuple irréligieux, si vous le pouvez, faites un peuple heureux. Ce phénomène n'a pas encore paru dans l'histoire des nations, et très certainement il ne paraîtra pas.

11°. On aurait mal saisi l'objet de ce discours, si on imaginait qu'il a été dicté par l'esprit dominant aujourd'hui, contre le haut clergé. Cet esprit tient furieusement à une hérésie que je déteste, et qui, contre la foi, contre nos canons et nos dogmes, regarde les curés comme les égaux des évêques. Je dirai toujours, avec le concile de Trente : *Anathème à celui qui prétend que les évêques ne sont pas supérieurs aux Prêtres, ou que le pouvoir épiscopal est commun aux autres prêtres.* (§. 23, can. 7) Je dirai en son lieu ce que je pense de la démocratie qu'on cherche à introduire dans l'église, démocratie qui suppose une ignorance coupable dans ceux qui s'y prêtent, et qui doit troubler la conscience des prêtres surtout, qui la seconderaient parmi nos catholiques : elle est le caractère dominant des hérésiarques.

Quant moi, j'ai parlé indistinctement des abus de tous les ordres. Si j'ai plus spécialement désigné ceux du haut clergé, c'est précisément parce que nos prélats étant nos supérieurs, ont aussi plus d'influence par le bon ou le mauvais exemple ; c'est surtout, parce qu'en réprimant l'influence de l'intrigue sur le choix des prélats, avec de meilleurs évêques, les pasteurs secondaires seront aussi meilleurs. On regarde ceux-ci plus spécialement comme les hommes de l'état ; on a tort, les chefs des légions ne sont pas moins hommes de l'état que les simples légionnaires, et on nuit toujours à l'état quand on favorise l'insubordination. D'ailleurs je voudrais bien que les ecclésiastiques du second ordre se regardassent surtout comme les hommes de Jésus-Christ. Quand ils oublieront cette qualité primordiale, ils seront vicieux, indociles, intolérants, oisifs, avares, remuants, peut-être séditieux ; alors une sotte politique verra qu'elle les a rendus inutiles aux pauvres, scandaleux dans l'église, et nuisibles à l'état. On n'altère jamais impunément l'esprit de Jésus-Christ.

DE L'ESPRIT DES OUVRAGES DU JOUR, SUR LA MONARCHIE.

Il n'y a pas deux ans qu'un homme était encore l'oracle de la nation Française et de ses politiques. Cet homme était Bossuet, et il disait à tous : « L'autorité royale est absolue... La volonté de tout le peuple est renfermée dans le Prince... Tout l'état est dans lui... Au Prince seul le soin général du peuple... A lui les places, les armées ; *à lui les décrets, les ordonnances* ; à lui les marques de distinction. *Nulle puissance, que dépendante de la sienne ; nulle assemblée que dépendante de son autorité* ».

Il n' a pas deux ans, qu'appuyé sur nos livres sacrés, sur la foi de nos pères, et sans crainte d'être démenti par une nation amie de ses Rois, cet oracle était sûr de captiver nos cœurs, notre obéissance, et notre admiration, quand il ajoutait : « Considérez le Prince dans son cabinet ; de là, partent les ordres qui font aller de concert, les magistrats et les capitaines, les citoyens et les soldats, les provinces et les armées. C'est l'image de Dieu, qui, assis dans son trône, au plus haut des cieux, fait aller toute la nature ». (Bossuet, *politique*, livre 4)

Après Bossuet, un homme dont le nom ira loin dans nos fastes, un homme, en ce moment encore, l'espoir de nos Français, nous avait répété : Dans une monarchie, la seule volonté du Prince fait la loi ; ...l'augmentation des impôts est soumise à sa puissance. (V. le Mémoire sur les administ. provinc. et le Compte-rendu en 1781) Cet homme, en ces leçons fidèle écho de Bossuet, était M. Necker.

Ces principes alors étaient notre symbole ; nos tribunaux étaient disposés à souscrire à cette antique profession de nos Jurisconsultes, que le Roi de France est empereur de son Royaume, et qu'il est le vrai législateur ; ils n'avaient pas encore abjuré celle des états-généraux, qui, le moins propices à l'autorité monarchique, n'avaient pu s'empêcher de reconnaître, en 1353, que le Roi seul, en France, pouvoir faire des lois.

Dans une seule année quelle révolution ! au lieu de nos Bossuet, d'autres docteurs s'élèvent, et on leur applaudit pour avoir osé dire que le pouvoir législatif, n'est que provisoire dans nos Monarques, et que son absolue plénitude est dans les sujets mêmes, et dans la multitude des suffrages (V. le *Mémoire pour le peuple français*). D'autres docteurs surviennent, et, sans considérer ce qu'ils ôtent au sceptre, on les voit s'applaudir de lui laisser encore la moitié du pouvoir législatif (*Dialogue entre un Français et un Anglais*). D'autres encore arrivent, et un Prince du sang royal donne le sceau à leur doctrine, quand ils ont déclaré que *le pouvoir législatif réside essentiellement dans la volonté nationale, et ne doit être exercé que par les représentants de la nation.* (V. *Instructions de Monseigneur le Duc d'Orléans, et les Délibérations*, etc.). D'autres se lèvent, et nous les entendons tranquillement nous dire que c'est au peuple même, et non pas au Monarque à prononcer définitivement sur la loi, et même à *statuer sur les corps judiciaires, à limiter ou à étendre leur puissance ; que c'est à la nation à multiplier ses juges, à circonscrire leur ressort* ; et le Roi des Français n'a pas même le droit de créer un bailli de village. (V. *Mémoires sur les Etats-généraux* par M. Dant.)

Au milieu du déluge de ces productions antimonarchiques, les uns avec un zèle hypocrite, crient à la partie la plus nombreuse de la nation : *Serrons-nous près du trône* attachons-nous au Roi ; et ce sont ceux-là même qui ébranlent le trône, qui ne voient dans la loi du Monarque que celle du consul ou de l'archonte, dont toute la puissance viendra s'anéantir dans nos comices. Les autres, sans pudeur, ne craignent pas de dire à des Français que *s'il est sur la terre un homme incapable d'exercer le pouvoir législatif, c'est un Roi, et surtout un Roi héréditaire ; ...que si le ciel permit qu'il s'élevât de grands empires, des maîtres et des Rois, ce fut sans doute pour unir l'ambition des hommes.* (*V.* le *Mémoire sur les états-généraux*).

Quel est donc ce délire contre la monarchie ! et où nous conduiront des prétentions inconnues à nos ancêtres depuis quatorze siècles ! Nos tribuns nous le cachent ; ils fascinent nos yeux ; ils savent que le peuple aime encore ses Rois : ils laissent aux monarques le nom qui les distingue, mais arrachent au sceptre le plus beau de ses droits ; ils attaquent l'empire et sa constitution ; ils vont jusqu'à nous dire que nous n'en avons point ; ils nous montrent une législation qui flatte notre orgueil, qui ne peut que hâter la perte de nos Rois, et mettre tôt ou tard le comble â nos désastres.

Il faut la révéler, cette conspiration couverte sous le voile du zèle, de l'amour pour le peuple ; il faut montrer au peuple les suppositions fausses, les principes absurdes sur lesquels on prétend établir son bonheur, et les vraies conséquences qui tôt ou tard ne peuvent qu'entraîner sa ruine et celle de l'état. Que veulent-ils nous dire d'abord, quand ils prétendent que la France n'a point de constitution ?

A la tête d'une nation nombreuse un Monarque s'élève, et son trône héréditaire est le centre de toute force, de toute justice, de toute autorité. Les ennemis menacent au dehors ! Le Monarque, entouré de son conseil veille sur le salut de l'empire ; à sa voix nos légions et leurs chefs se réunissent, composent nos armées, rassurent nos frontières, et à l'ombre du trône, la paix règne au dedans ; le laboureur tranquille dans les champs, le citoyen paisible en son foyer, sacrifient à la sûreté publique une partie de leur fortune (je parle de la constitution, et non pas des abus). Le Monarque, dans cette constitution, veille, par son ministre sur le dépôt des contributions publiques ; et la paix au dedans, le triomphe au dehors, sont le prix de ses soins.

Des contestations s'élèvent entre les citoyens ! ceux-là sont outragés dans leur honneur, et ceux-ci sont blessés dans leurs propriétés ! des brigands, ont menacé leurs jours ! Des ordres émanés du Souverain ont établi partout des tribunaux ; des magistrats partout veillent sur la police et la sureté publique, règlent les différends, et maintiennent le droit des propriétés, de l'honneur et de la liberté.

La loi ne suffit point ; elle n'est point précise ? Les temps ont amené des variations qui, la laissant prescrire, en sollicitent d'autres ? Le prince a son conseil pour résoudre les doutes, il interprète l'édit de ses ancêtres, ou de nouvelles lois sorties de sa bouche pourvoient à de nouveaux besoins. Elles sont parties du trône ; de tribunaux en tribunaux, elles iront partout instruire les peuples de leurs nouvelles obligations.

La nation a son culte, elle a son sacerdoce ; des lois qui les protègent émanent du monarque, et assurent à la divinité l'hommage des sujets. La diversité des fortunes a établi des classes différentes ! Le roi est à la tête de sa noblesse, et sa voix dirige les services que la nation aura droit d'en attendre, les sacrifices même qu'elle peut exiger. Avec moins de richesses, ou moins de distinctions, un tiers-état aura les mêmes droits à la protection du souverain, l'éprouvera de même.

Les soins sont divisés, les besoins sont inégaux, mais un père commun veille sur tout l'empire ; il est roi, et tous sont ses enfants.

Un conseil habituel veille auprès du prince sur les besoins du jour ; un conseil plus nombreux, celui de ses notables, est appelé dans des circonstances plus pressantes ; un conseil général, celui de la nation, le sera dans des besoins plus pressants encore ; toutes les classes des citoyens seront convoquées ; toutes auront le droit de faire entendre leurs plaintes légitimes, de proposer les lois, et les moyens qui peuvent arrêter le désordre, et réparer les maux. Instruit par la nation, le chef prononce, et la loi est portée.

De nos lois, il en est, que rien ne peut changer, sans altérer la base du gouvernement même. La France est un empire monarchique ; c'est-à-dite, suivant l'expression même qui désigne nos rois, la France est un empire où un seul fait la loi, où un seul est le centre de toute autorité. La France est un empire héréditaire ; et son sceptre, de génération en génération, appartient à l'ainé des enfants de nos rois.

De nos lois encore, il en est de plus fondamentales, celles que la nature a portées, et qui distinguent essentiellement le monarque du despote. Toute propriété du citoyen est sacrée, comme celle du roi même. Le monarque ne peut en exiger que la portion qui entre dans la contribution nationale. Dans tout le reste de mes biens j'ai action contre lui, comme il l'a contre moi, dans ses tribunaux même. Ce que la loi me donne par mon travail, ou par des héritages ou par des contrats légitimes, m'appartient à des titres qu'il ne peut violer. Ma liberté, ma vie sont à moi ; tant que je remplirai les devoirs de citoyen, l'un et l'autre seront sous la garde des lois.

Si ce ne sont pas là des constitutions, que nous faudra-t-il donc pour en avoir ? Si ce gouvernement est celui du hasard ou du caprice, que vos sophistes viennent et nous apprennent en quelle circonstance la loi leur a manqué. En est-il une seule où quelque citoyen attente à leur fortune, à leurs jours, à leur liberté et à leur tranquillité, où la loi ne leur offre un appui et un vengeur ? En est-il une seule où l'état lui-même puisse être menacé au dedans ou au dehors, sans qu'aussitôt la loi n'arme pour sa défense ? Et dès que ma fortune, mes jours, ma liberté et ma tranquillité ont trouvé leur garant dans un état, dès que cet état même dans toutes ses parties, ne peut être attaqué sans trouver aussitôt ses défenseurs, cet état peut-il être sans constitution et sans gouvernement ?

Je le sais : dans ces lois qui assurent au citoyen sa liberté et ses possessions, il en est où la perfection n'est point dans les détails ; mais dans quelle constitution humaine nous la montrerez-vous cette perfection ? et si vous la croyez aujourd'hui sans défaut, qui vous assurera que l'abus ne viendra pas bientôt se montrer à côté de la loi ; que la loi elle-même conviendra également à tous les siècles, et qu'il ne faudra pas un jour la voir céder à d'autres mœurs, à d'autres circonstances ? Changez-les, ces détails ; la constitution n'embrasse que l'ensemble ; son essence est la direction, la conservation générale de l'état ; il existe en grand par elle, il s'écroule sans elle ; il n'a pas subsisté quatorze siècles sans constitution. La prétention est trop absurde ; ne nous cachons pas : elle n'est pas aussi absolument celle de vos politiques modernes. Ils nous disent ce qu'ils ne pensent pas, pour nous amener à ce qu'ils projettent. Ils savent comme moi, que nous avons une constitution mais cette constitution les lasse, les fatigue, contrarie leurs systèmes, et ils n'en veulent plus. Ils savent comme moi, que notre constitution est monarchique, que le peuple François est encore attaché à ses monarques ; et ils n'osent pas dire qu'une constitution monarchique n'est pas dans leur esprit une constitution ; ils disent qu'il n'est point de constitution dans cette monarchie.

S'ils ont un autre objet, et s'ils n'en veulent point au trône même, à quoi bon ces principes qu'ils répandent partout, que partout on répète : Que tous ne sont pas faits pour un ; que si la loi est faite par un seul, le gouvernement est arbitraire, la constitution nulle ! Ces sophismes du jour gagnent tous les esprits ; ils ont une apparence de raison, mais sont-ils plus solides ? Sans doute il est absurde que tous soient faits pour un, pour être ses esclaves ? pour suivre ses caprices ; que tous sèment pour un et recueillent pour lui et pour lui seul. Mais depuis quand les lois, l'autorité d'un seul m'ont elles signifié que ses fantaisies et ses caprices ? Depuis quand semer et recueillir sous la protection d'un seul, n'est-ce donc que semer et recueillir pour lui ? Depuis quand est-il donc devenu si absurde qu'un seul dirige les travaux, maintienne l'ordre, et soit le protecteur de tous ? Depuis quand est-il donc devenu si absurde qu'une grande famille vive tranquillement sous l'empire d'un père ; qu'une grande machine soit mise en mouvement par un ressort unique, et que cette unité fasse sa perfection ? Est-ce nous tous, sujets, qui vivons pour un roi ? ou plutôt n'est-ce pas le roi même, qui vit lui seul pour tous, qui n'a d'intérêt que celui de tous, qui travaille pour tous, qui respire pour tous ?

Vous vous croyez plus forts, plus prés de la raison, lorsque vous ajoutez que la loi, sous le sceptre d'un seul est la loi d'un pouvoir arbitraire. Vous vous trompez encore, et avant nous, Bossuet se plaignait que les factieux sans cesse affectent de confondre le pouvoir absolu avec cet arbitraire. Vos rois sont absolus, c'est-à-dire, seuls chefs, seuls maîtres souverains, et seuls législateurs, c'est-à-dire que seuls ils n'ont que Dieu pour juge. Mais le pouvoir de faire la loi fût-il jamais celui de la violer soi-même ; mais la loi peut-elle être elle-même le fruit de l'arbitraire, et non pas l'ouvrage du conseil, de la réflexion, de la sagesse ? vos rois sont absolus ; ils peuvent tout ce qui est juste, tout ce qui est utile, aux sujets ; ils peuvent tout ce qui est l'objet d'une loi sainte ; rien de ce que la loi, la nature, la religion réprouvent. L'arbitraire odieux, soumet l'esclave, et ses biens et sa vie, à la volonté momentanée du despote ; le pouvoir absolu soumet la volonté momentanée du prince même à sa volonté réfléchie, c'est-à-dire, à la loi.

Vos faux-sages vous disent qu'en le déifiant, ce pouvoir absolu, nous fournissons des armes aux tyrans (*Mémoire au peuple Français*) ; ils vous parlent contre leur conscience, et ils le savent bien. Nos prophètes et nos apôtres vous disaient comme nous, qu'il fallait *craindre Dieu et honorer le roi ;* qu'il *n'est point de puissance qui ne vienne de Dieu,* que le *prince est Ministre de Dieu ;* qu'il *faut lui obéir, non seulement par crainte, mais aussi par devoir de conscience ;* et nos prophètes et nos apôtres n'étoffent pas les appuis, les flatteurs des tyrans. Nous répétons leurs leçons aux sujets ; mais nous savons aussi les répéter aux princes, et leur dire comme eux : « Votre domination est celle du Très-haut. Il interrogera vos œuvres, sondera vos pensées, parce qu'étant ministres de Son royaume, vous n'avez pas gardé la loi de la justice. Il jugera lui-même ceux qui jugent le peuple, et ceux qui le gouvernent, surtout ceux qui l'oppriment. Il aura compassion du faible et du pauvre ; mais les forts, et les rois négligents, les rois superbes, les rois injustes, Il les punira tous en raison de leur puissance même » (Sag. c. 6.) Est-ce là déifier le pouvoir tyrannique, ou l'effrayer ? Est-ce là recon-

naître et sanctifier le pouvoir de nuire aux nations, comme celui de leur dicter des lois sages et justes ? C'est votre obéissance que nous déifions, lorsque nous vous montrons le sceptre de Dieu même dans les mains de ceux qu'Il place sur vos trônes ; c'est pour qu'ils vous gouvernent en dieux pleins de bonté, et non pas en despotes ; c'est pour qu'obéissant à l'image de Dieu, vous soyez ses enfants, et non pas ses esclaves. En suivant nos leçons, vos rois feront la loi, et ils la feront seuls ; mais leurs lois seront saintes, toutes pour la justice, toutes pour le bonheur de la nation.

Vous ne les voulez plus, ces lois que nos ancêtres recevaient des rois. Vous avez inventé des distinctions qui divisent le sceptre. Vous parlez aujourd'hui du pouvoir de *législation* et du pouvoir *d'exécution.* Il vous faut, non des rois, vrais monarques, des rois législateurs, mais des rois simples exécuteurs des lois que vous aurez portées vous-mêmes, des rois populaires, c'est-à-dire, des rois soumis aux décrets du peuple, de la seule multitude.

Si vous ne cherchez pas à vous tromper ou à tromper vos rois, en conservant le nom de monarchie à vingt-cinq millions de Démocrates jaloux de leur monarque, d'où viennent, je vous prie, ces contestations sur les classes, sur le nombre et le choix des députés ? Vous commencez par peser pour principe, que vos comices n'ont pas des doléances à porter au monarque, mais des lois à lui prescrire ; que dans eux seuls réside l'autorité législative. Pour décider la loi vous ne reconnaissez que le nombre des suffrages, ou la pluralité ; vous contestez ensuite sur ce nombre ; vous le doublez dans la classe du tiers, afin quelle domine. Qui fera donc la loi dans votre empire, si ce n'est le tiers même ? et si le tiers fait loi, que vous manque-t-il donc pour la démocratie ?

Vous tous qui le constituez ce tiers, cette partie si précieuse à la nation, vous qui près du clergé, de la noblesse, êtes ces millions d'astres qui décorent les cieux, de l'orient à l'occident, et du nord au midi, auprès de ces étoiles plus brillantes sans doute, mais vaguement éparses dans l'empire des cieux ; n'allez pas m'imputer un esprit de parti jaloux des distinctions du peuple, jaloux de son bonheur. Loin de moi celui qui se plairait à humilier le peuple ; celui qui se refuse à partager le poids de son fardeau ; celui qui ne sait voir qu'un privilège dans le droit odieux de moins payer parce qu'il est plus riche, de moins rendre à la nation parce qu'il en reçoit d'avantage. Non, ma voix et mon cœur ne sauraient qu'applaudir à ce vœu d'un bon roi, qui doit proportionner, dans les contributions, les sacrifices aux fortunes. Mais dans vos discussions sur les droits des comices, et quand vous agitez si l'on opinera ou par ordre, ou par têtes, j'oserai reprocher à la noblesse de n'avoir pas encore tenu le seul langage que l'amour de ce roi devait lui inspirer.

Quand le tiers demanda à lui seul la moitié des suffrages de toute la nation, la noblesse eût montré plus de sagesse, et surtout plus de zèle pour notre monarchie, si elle eût répondu :

> « D'où vous vient aujourd'hui cette prétention, et quel en est le but ! Vous faut-il plus de voix, pour demander aussi plus de secours, parce que vos besoins sont plus multipliés et plus urgents ? Serait-ce pour donner à vos doléances plus de force, à vos moyens plus de crédit, à vos conseils plus d'autorité ! Est-ce enfin pour entourer le trône de plus de lumières, que vous sollicitez plus de suffrages ? Si c'est là votre objet, ah ! les besoins du peuple ne sauraient être trop connus ; on ne saurait offrir trop de moyens pour le soulager. Si le nombre doit ajouter la sagesse et aux ressources, doublez vos députés ; et ajoutez encore vos représentants. Loin d'en être jaloux nous nous joindrons à eux ; et comptons par milliers, loin de compter par classes ».
>
> « Mais si vous prétendez voir la loi dans le nombre, ce n'est plus pour nous soustraire, nous, à la démocratie, aux décrets de la multitude, c'est pour notre roi même que nous protesterons ; c'est pour l'honneur du trône que nous résisterons. Nos pères ont vécu sous la loi d'un monarque qui seul avait sur eux, sur la nation entière, l'autorité du sceptre. Votre sang et le nôtre ont coulé tant de fois pour la patrie et l'honneur de nos rois ! votre bras et le nôtre ont tant de fois bravé leurs ennemis ; renoncez à des prétentions qui dans nous seraient un attentat contre la monarchie, que le nombre, dans vous, ne justifiera pas. Partagez avec nous la gloire de servir la patrie et le roi ; mais ne divisez pas un sceptre dont l'unité fait seule le salut de l'état, le centre de nos forces, comme celui de notre gloire ».

Oui, voilà la réponse à faire au tiers-état pour le maintien du trône et de la monarchie. Les protestations des princes et des nobles, dignes alors des cœurs vraiment Français, d'une classe jadis si distinguée par l'amour de ses rois, auraient frappé le peuple ; il les eût accueillies ; et bientôt concevant le danger de nos contestations sur le pouvoir législatif, sur le pouvoir exécutif, il eût cessé lui-même de disputer au Roi un titre inséparable de celui de Monarque. Mais la noblesse même, secrètement imbue des principes modernes, se croit législatrice ; elle aime à partager ce droit avec le peuple, plutôt que de le voir tout entier sur le trône.

Français, peuple Français ! j'ai à vous reprocher un crime plus étrange, plus propre à votre classe, et qui ne semblait pas devoir être le vôtre. Que vos regards s'étendent un instant au-delà de vos frontières. Considérez le tiers qui cultive les bords de la Vistule, du Danube, du Rhin, du Boristhène. Là le peuple n'est rien ; il sème pour les grands, et recueille pour eux ; là le peuple est soumis à leur verge de fer ; il ignore pour lui les noms de liberté et de propriété ; là le peuple est esclave ; il est ce que vous fûtes, et ce que vous seriez encore sans vos Rois. Si leur sceptre n'avait pas fait la loi, si leurs décrets, et ceux de Louis le Gros et de Louis le Jeune, avaient tiré leur force des décrets des comices ; d'où vous seraient venues ces communes ! qui aurait prononcé ces affranchissements, le premier titre de vos propriétés, de votre liberté ! Qui vous eût donné même entrée à ces comices, aux Etats-généraux, si Philippe le Bel eût attendu leur loi ? Qui vous aurait soustrait aux sentences arbitraires de vos barons ! Qui eût créé des Juges plus propices au tiers, si le tribunal de Louis IX avait tiré ses droits du vôtre ou de celui des nobles ! ! Qui aurait abattu ces forts multipliés sur nos montagnes, ce séjour des tyrans qui régnaient sur vos plaines ! Qui eût anéanti ces milliers de despotes, cet empire de féodalité, ennemi perpétuel de vos acquisitions, si nos Rois n'avaient eu qu'une autorité toujours gênée, et toujours circonscrite, et toujours contestée par ceux même qu'ils délivraient du joug !

Quoi ! depuis six cents ans la France a vu ses Rois, constamment occupés à relever le tiers de la servitude, et de l'obscurité ! ils auront constamment favorisé ses acquisitions, son commerce, sa liberté, ses lumières ; ils auront sans cesse travaillé à lui donner avec les droits du citoyen, une vraie consistance dans l'état ; jamais projet n'aura été suivi dans une cour avec plus de constance ; Louis XVI aura porté le dernier coup aux ennemis de votre liberté ; il aura affranchi tout le reste des serfs ; il aura aboli vos pénibles corvées ; et c'est sous Louis XVI que le tiers verra dans les comices un tribunal supérieur à nos Rois ! qu'il leur contestera le pouvoir des Monarques ! C'est quand ils ont enfin brisé le joug

qui pesait sur le tiers, quand ils ont réussi à l'élever au rang des citoyens libres et respectés ; c'est alors qu'il agit, qu'il écrit, qu'il prétend qu'un Monarque Français n'est pas législateur ! Ah ! je ne ferai plus parler nos livres saints ; je ne vous dirai plus : notre Roi est l'image de Dieu ; je vous dirai Français, effacez de vos fastes les mots, reconnaissance et générosité ; mais pensez à celui d'ingratitude.

Je passerais peut-être à la noblesse, je serrais moins surpris de trouver dans nos grands quelque ressentiment, qu'ils eussent contesté au sceptre un pouvoir qui les a rapprochés du niveau des bourgeois ; mais que le tiers se lève, et qu'il nous dise : la loi est dans nos mains, non dans celle des Rois ; elle vient des sujets, st non pas du Monarque ; c'est l'ingrat affranchi qui, de sa liberté, se fait un premier titre contre son bienfaiteur ; c'est l'esclave arraché par le sceptre, la verge de Fer, et qui brise le sceptre, et qui lie la main qui délia ses chaines.

Tel n'est point notre crime, telle ne sera point notre ingratitude envers nos Rois, me répondra ici une grande partie de la nation ; nous aimons le Monarque, et notre sang coulera, s'il le faut, pour soutenir sa gloire et ses prérogatives. Je le sais, et je rendrai hommage aux vrais Français ; leur cœur réclame encore contre l'innovation ; cette partie du peuple, qui constitue vraiment le tiers, aime encore le Monarque ; elle demande à être soulagée, et non pas à régner sur le Roi ; mais ce peuple est trompé par ses écrivains, ses orateurs et ses tribuns. Ce peuple ne sait pas où le mène cette prétention, que le nombre fait loi, qu'il n'est point de vraie loi sans la sanction du nombre aux états-généraux ; ce peuple ne demande qu'à ne pas porter seul la charge des impôts : ce sont les exemptions du riche qui le blessent ce n'est pas l'autorité du Roi qui le révolte. Il se flatte pourtant d'un ordre de choses plus heureux, quand ses avocats régneront par le nombre aux états-généraux, et quand le nombre seul y fera loi. Il faut le détromper ce peuple ; il faut vous détromper vous-mêmes, orateurs importuns, et vous montrer l'impéritie dans vos prétentions, l'anarchie, la tyrannie à la suite de ces constitutions, que vous sollicitez, pour renverser la nôtre.

Vous nous parlez d'un siècle de lumières ; vous bouleversez tout pour les faire éclater ; mais un de vos génies vous avait averti que *les temps d'ignorance sont précisément ceux où l'on fait dans l'état les plus grands changements ;* que *les temps d'ignorance sont ceux où,* comme vous, *on se doute de rien, lors même que l'on fait les plus grands maux ; que les temps de lumière, sont ceux où l'on tremble encore, lorsqu'on fait les plus grands biens.* (Esprit des lois). Vous nous parlez d'un siècle de lumière ! et dans vos grands projets, vous transportez déjà le sceptre de la loi à la multitude. Mais la loi est précisément ce que la multitude est le moins en état de faire ; mais la raison vous dit que la législation doit partir d'un conseil peu nombreux, sous le Prince qui réunit les sages, et donne la sanction à leurs oracles ; que l'ouvrage du nombre sera toujours celui de la confusion et des fausses lumières, dans des têtes et des individus qui n'ont vu de l'état que des parcelles ; mais l'histoire vous dit que les plus fiers républicains demandèrent précisément leurs lois à un seul homme ; qu'il fallut recourir au génie d'un seul, à Solon dans Athènes, à Lycurgue dans Sparte, pour obtenir ces lois que le génie de tous ne pouvait enfanter.

Vous nous parlez d'un siècle de lumières ! tout ce siècle ne voit la liberté du peuple que dans sa portion à la suprématie du pouvoir législatif ; mais ce même génie vous avait avertis *qu'il faut bien se garder de confondre le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple* (Id. L. II, c. 12). Et toutes vos lumières ne vous empêchent pas de confondre les objets les plus disparates, les plus essentiels à distinguer pour le bonheur du peuple.

Vous nous parlez d'un siècle de lumières ! mais ce siècle est celui qui n'enfanta d'abord contre l'autel que des contradictions, des absurdités, des blasphèmes, des systèmes tous destructeurs les uns des autres ; qui suggéra sans fin des moyens de détruire ; pas un seul pour remplacer ; qui aujourd'hui s'en prend au sceptre, et ne sait s'il faut voir dans le Roi, dans le Prince, le *demi-législateur* ou le *législateur provisoire,* ou l'homme *nul pour la législation ;* mais ce siècle applaudit à tort, pourvu que le sceptre ne soit plus ce qu'il fut pour nos ancêtres ; ce qu'il fut pour ces peuples, pères du genre humain ; ce qu'il fut pour le Babylonien, le Perse, l'Egyptien ; ce qu'il est depuis plus de trente siècles, pour cette nation si révérée à l'orient, et dont vos sages même exaltent les lumières.

Avec toutes les vôtres, vous nous parlez sans cesse des Anglais ; mais si vos principes sont vrais, la législation anglaise est l'absurdité même ; car s'il est absurde qu'un seul fasse la loi, il n'est pas moins absurde qu'un seul empêche la loi d'exister, quand tous, après un *sérieux examen,* après des discussions souvent très longues, demandent qu'elle existe.

Vous voyez la détresse du peuple, vous croyez remonter à la source, et vous dites : avec moins de puissance dans nos Rois, les impôts n'auraient pas ruiné la nation. Eh bien, jetez les yeux sur cette nation qui humilie ses Rois ; elle a moins de besoins ; elle n'a ni limites à protéger, ni armées à nourrir sur le continent ; elle n'a ni l'étendue ni les ressources de votre sol ; elle s'estimerait pourtant heureuse que sa dette n'eût fait à proportion qu'approcher de la votre ; que les déprédations de son trésor n'eussent fait qu'égaler celles de vos ministres ; que cinq milliards et quatre cent millions de dettes lui permissent de croire qu'avec tout leur zèle et leurs cris de patriotes, ses chambres haute et basse ont eu cette sagesse et cette réserve, ces ménagements, que vos Rois ont montrés dans l'augmentation de la charge publique (Voyez *La situation actuelle de la France, de l'Angleterre,* à Paris, chez Briand).

Insensés ! vous parlez sans cesse à nos Français de la constitution anglaise ; parlez-leur donc aussi de ces fleuves de sang qu'elle a coûtés, de ces divisions qu'elle a perpétuées, de ces taxes inconcevables qu'elle a multipliées ; et laissez-nous le choix entre des Rois aimés et des Rois humiliés, entre un peuple qui voit son père sur le trône, et un peuple qui tremble habituellement de n'y voir qu'un tyran.

Quelle n'est pas encore notre folie ! parce que nous voyons un Roi doge, ou consul dans un petit district, parce que nous voyons une île séparée de toute autre puissance, à l'abri des incursions subites, qui peut s'agiter seule sans agiter l'Europe, sans qu'un glaive étranger ajoute à ses désastres, décapiter ses Rois sans craindre d'autres sceptres, nous oublions qu'un vaste empire, et de larges frontières ouvertes à vingt puissances, ont besoin d'un mobile prompt dans ses mouvements, d'un œil qui voie partout, d'un centre de pouvoir qui agisse partout, que rien ne contrarie dans ses opérations. Ou plutôt nous savons qu'un pouvoir sans limite dans l'exécution, doit être l'apanage des chefs d'un grand état, et nous pouvons penser que des siècles s'écouleront, avant qu'un chef muni d'un pouvoir absolu dans l'exécution, et fort de nos armées, et sans cesse faisant mouvoir cent mille bras, ne jalouse un pouvoir de législation, et n'écarte ou n'écrase un

tribunal qui seul peut lui dicter des lois ! Nous donnons à nos Rois un objet d'ambition, de jalousie, de haine contre nous, qu'ils ne pouvaient qu'aimer ! Nous voulons qu'ils arrachent par la ruse ou la force, ce que jamais le cœur de nos ancêtres ne leur a disputé !

Nous avons devant nous l'exemple de nos pères. Ils ne s'assemblaient pas pour opposer au Roi des milliers de tribuns ; pour un si vaste empire, ils ne cherchèrent pas leurs constitutions dans le code d'Athènes ou de Genève ; ils n'établirent pas entre un chef toujours puissant, et entre la nation, un foyer toujours subsistant d'altercations et de combats d'autorité. Ils savaient que le frein d'un grand Roi est l'amour des sujets, la confiance mutuelle entre le peuple et le Monarque ; ils savaient que d'un Roi toujours humilié, toujours contrarié et toujours resserré à un tyran des peuples, il n'y a jamais loin ; que s'il l'emporte, il est despote ; si les tribuns triomphent, ils se divisent ; que nulle part l'histoire ne montre tant de troubles, et tant de tyrannie que chez les Démocrates : nous le savons comme eux, et nous ne voulons pas d'un Monarque tranquille sur la soumission de ses sujets ; nous avons un bon Roi, un Roi père du peuple, et nous laissons aux héritiers d'un sceptre mutilé, la tentation la plus terrible, le souvenir d'un droit à répéter, d'un outrage à venger sur des sujets !

Malheur à nos enfants, si du sang de nos Rois, il en sort jamais un qui se trouve privé, contre son gré, des droits d'un vrai Monarque ! et il viendra ce Roi ; nous connaissons peu l'homme, si nous ne croyons pas le voir naître bientôt ; nous connaissons bien peu les courtisans, les ministres et les flatteurs, si nous ne croyons pas les entendre déjà l'exciter, l'animer à reprendre un pouvoir que les siècles attachaient à son sceptre, comme une portion indivisible de l'héritage.

Que ferez-vous alors, race future, et peut-être déjà bien près de nous ? Nos Rois nous appelaient pour chasser l'ennemi, et nous vous en laissons qui pourront appeler l'ennemi contre vous ! L'exemple du Batave ne nous a pas instruits. Copenhague et Stockholm ne nous ont pas rendus plus sages ; au moment où le mord a rétabli le sceptre de ses Rois dans son intégrité, nous le divisons nous, et nous le jalousons. Cette pensée m'effraye pour les peuples. Je n'ai pas oublié les Césars, les Cromwell, et tous ces grands vengeurs des trônes humiliés par la démocratie. J'ai vu les républiques préparer l'anarchie ; et la haine des Rois enfanter les tyrans. J'ai vu ce grand empire, qu'un Monarque eût rendu redoutable ; que, de nos jours encore, un demi-Roi n'a pu sauver de l'invasion ; qu'un Roi doge a laissé mutiler, au nord, à l'orient et au midi ; qu'un vrai Roi aurait fait respecter, et dont il eût peut-être étendu les frontières.

J'ai vu, dans notre histoire, nos Barons et nos Ducs acquérir ce que nos Rois perdaient. Je vois dans l'avenir un levain de discorde entre le Prince et les sujets, entre les riches et les pauvres, entre les comices des provinces et les comices de la nation, entre le centre et les extrémités. Un Roi unissait tout, protégeait tout décidait tout ; trente assemblées peut-être ne se réuniront que pour tout contester mutuellement, et pour tout diviser.

Français, vous avez vu de grands abus sous la loi d'un Monarque ; et qui ne les voit pas ? et quel gouvernement n'a pas les siens ! mais la constitution la plus propre à les réparer tous, par la simplicité de ses ressorts ; la plus robuste et la plus active, par la réunion des forces et de la loi dans un centre commun ; la plus inaccessible aux ombrages du Prince, par l'étendue même de son autorité, aux ombrages des sujets, par le seul intérêt qui reste au Prince, d'aimer et d'être aimé ; la plus propice à la nature, par l'image du père et des enfants ; cette constitution, violée dans son essence même, la division des cœurs prête à suivre celle des pouvoirs, n'est-ce pas le plus grand et le plus funeste des abus !

Que nos tribuns s'égarent en recherchant la cause de nos maux ! les désastres des familles viennent-ils donc du sceptre que la nature a mis dans les mains des parents ? Pourquoi la détresse des peuples servit-elle dans celui que le ciel met dans la main des Rois ? Cherchez, cherchez ailleurs des causes plus réelles. Je ne m'aveugle pas sur les fautes des chefs ; mais pourquoi ne jamais réfléchir sur les nôtres ! Nous l'avons dit ailleurs, et il est bien permis d'insister sur un objet si important : Français ayez des mœurs ; revenez à l'amour de la religion, et toute la puissance de vos Rois ne leur fournira plus que les moyens de rendre un peuple heureux. Que la ville et la cour ne leur offrent, pour le choix des ministres, des magistrats, des commis dans toutes les parties de l'administration, que des âmes honnêtes ; l'abondance publique reviendra avec la probité ; jusque-là partagez le pouvoir, ou qu'il réside tout sur la tête d'un seul, les peuples n'en seront pas plus heureux. Si vous gardez vos vices, soyez républicains ! ou soyez monarchiques, l'administration n'en sera pas plus fidèle ; et malheur à vous si vous en multipliez les branches ; vous ne ferez qu'ouvrir plus de moyens à l'avarice, au luxe, à l'ambition, à l'intrigue, aux cabales, aux prévarications.

Il est doux et commode pour notre conscience de nous en prendre aux autres, d'accuser des désastres publics, et nos chefs et nos lois. Commençons par nous changer nous-mêmes, et cessons d'accuser notre constitution : elle est ce qu'elle fut pendant quatorze siècles. N'allez pas séparer la force de la loi, l'autorité du Prince, la Nation du Monarque : leurs combats sont terribles, ils sont toujours funestes.

Fanatiques du jour ! j'ai entendu vos cris ; je connais vos ressources ; je ne suis à vos yeux qu'un courtisan flatteur, que l'esclave des Rois et l'ami des ministres… Moi l'esclave des Rois, et l'ami des ministres ! Et quand me virent-ils, les Rois ou les ministres, ramper auprès du trône, rechercher leurs faveurs et flatter leurs passions ? Moi l'esclave des Rois ! mais quand je leur ai dit qu'ils sont dieux sur la terre, que leur ai-je montré ? le Dieu du ciel à imiter dans Sa bonté et dans Sa providence, ou le vengeur des peuples à redouter, et de tous les supplices de l'enfer, les plus cruels, les plus terribles réservés aux Rois méchants.

Moi l'ami des ministres ! ils me sont peu connus, je le suis bien moins d'eux ; et quand ai-je cherché à l'être davantage ? Je ne suis pas leur homme ; je leur dirais : C'est vous qui entourez le Prince ; je ne crains pas qu'il veuille le malheur de ses peuples ; je ne crains pas son cœur ; mais je crains vos abus d'autorité, vos mensonges, vos séductions, vos prévarications. Je ne crains pas qu'on puisse laisser trop de puissance au Monarque Français ; mais je crains qu'il ne puisse trop étendre la vôtre. Je voudrais une discussion sévère de ces comptes que vous lui présentez ; qu'aidé d'un tribunal soumis à lui seul, il put juger lui-même vos déprédations, et les punir.

Sont-ce là les projets ou les vœux du flatteur des ministres, de l'ennemi des peuples ? C'est vous, aristocrate républicain ou démocrate, qui êtes l'ennemi et du peuple et du Roi. Voyer les factions que vous avez fait naître. Ici, une partie de votre noblesse défend encore des privilèges qu'il faut sacrifier à la justice, ou au courroux du tiers ; là, une autre partie plus généreuse craint des prétentions que tous les sacrifices ne satisferont pas. Ailleurs, ce même peuple qui élevait ses

haches et allumait ses torches pour ses Magistrats, a méconnu leur voix, et ses décrets ont condamné aux flammes les décrets des premiers tribunaux. L'autorité publique craint de se compromettre ; et reste sans vigueur presque sans exercice. Depuis que tous prétendent à la législation, la loi n'a plus de force ; chacun veut la dicter, et nul ne veut la suivre. Au moindre ordre émané du trône, ou de vos tribunaux, ou de votre police, on craint la multitude, les tumultes et les séditions. On désire, et on craint vos états-généraux. On a vu des cabales ; le peuple a cru nommer ses défenseurs, parce qu'il a nommé l'ennemi des autres classes.

L'esprit démocratique s'est montré jusque dans les ministres des autels. Les pasteurs secondaires ont semblé conspirer contre les pasteurs du premier ordre. Ils se sont applaudis de l'avoir emporté dans vos assemblées sur ceux qui les dominent dans vos temples, sur ceux dont les suffrages auraient pu seuls donner à vos capitulaires l'autorité des lois ecclésiastiques. Comme l'état, l'église a eu son tiers ; et puissent des abus personnels et particuliers, ne pas fournir encore des prétextes d'une jalousie dont le prêtre jamais n'eût dû suivre l'exemple. Puissent ces abus ne pas enfanter le plus grand des abus, l'insubordination inconstitutionnelle dans l'église, la rivalité doublement scandaleuse entre l'apostolat et le simple sacerdoce ! Puisse le temps ne pas entraîner avec l'anarchie, de nouveaux désordres dans toutes les parties de l'état !

Vous ne connaissez pas jusqu'où ils s'étendront ; mais laissez aux principes modernes le temps de germer. Laissez à vos tribuns celui de diriger l'intrigue, de concerter les plans, de former des partis, d'assurer des clients, de jouer *ces* grands rôles qui font les Manlius ou les Catilina. Laissez à l'ennemi le soin de fomenter les divisions entre le Prince et les sujets. Laissez à ces Rois même que vous aurez flétris, le soin de regagner, par des suffrages mercenaires, ou par cette hardiesse qu'inspirent des victoires, un droit plus cher encore que des conquêtes. Laissez à vos seigneurs le temps de s'établir sur les débris d'un trône que vous avilissez ; laissez dans vos comices les tribuns se former à l'art de diriger les opinions, d'échauffer les esprits, de se rendre importants et nécessaires, de perpétuer les députations et les débats, pour perpétuer les tribunats. Laissez des magistrats, un jour, bientôt peut-être, également jaloux du trône et des comices, méditer en silence les moyens de régner par l'interprétation habituelle des lois, sur les lois elles-mêmes, et sur ceux qui les font, ou prétendent les faire. Entre vos comices intercalaires et vos tribunaux journaliers, laissez les jalousies s'accroître, la fausse intelligence simuler des traités, et l'aristocratie des importants du tiers, et l'aristocratie des barons et des ducs, et l'aristocratie judiciaire, se cacher, se montrer, se combattre, s'élever alternativement sous le simulacre de la démocratie, toujours sur les ruines de la Monarchie ; et vous saurez enfin quel est le vrai ami du peuple, ou celui qui nous crie : La multitude seule fait la loi ; ou celui qui nous dit : La multitude entraîne la confusion, les troubles, l'anarchie ; de l'anarchie naissent les factions et les partis ; des factions et des partis naissent tous les tyrans.

Que nos propres malheurs, que des révolutions faciles à prévoir vous ramènent enfin à des idées plus sages. Pesez le sort des grandes confédérations contre la Monarchie. Elles ont fait couler des déluges de sang ; pour quelques jours d'éclat, pas un instant de paix. Elles se dévoraient mutuellement et le jour du despote arrivait. Celui des Marius et de Sylla hâtait les proscriptions ; celui des Caton même et des Pompée, engloutissait la république. Les Tibère naissaient, et aux Tibère succédaient les Néron. Où étaient-ils alors ces fiers républicains ? et qu'était-ce que cette Majesté d'un peuple né pour dicter la loi, non pour la recevoir ? où les avait conduits ce grand principe, que tous ne sont pas faits pour un ?

Toute société est faite pour être gouvernée ; et le salut du peuple, et non pas son orgueil, est la suprême loi ; voilà les vrais principes dont il fallait partir : voilà ceux que le sage médite. Lorsque pour un grand peuple, cette suprême loi lui montre le mobile du bonheur, dans la réunion du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, il se joint au Monarque, et se fait un devoir de soutenir ses droits. Le mot de liberté ne lui impose pas ; il a vu l'esclavage sous la loi de plusieurs, plus que sous la loi d'un ; sous celle du Monarque, il sait être citoyen et sujet, sans jamais être esclave.

Il a vu les abus ; mais nommez-en un seul qui affecte le peuple spécialement[1], et qu'il n'ait plus à craindre, lorsque nous aurons vu le sceptre de la loi passer des mains du Prince en celles des Tribuns. Et où passerait-il, ce sceptre de la loi, en échappant au Prince ? Le seul mot d'états-généraux flatte notre orgueil ; lorsqu'ils parlent, nous croyons tous parler par nos représentants. Mais ces milliers de représentants même, par qui sont-ils conduits ? Croyons-nous bonnement que mille députés, pris dans toutes les classes, soient en état de discuter les objets importants de la législation ? Il leur faut un conseil, comme il en faut un au Monarque, et, sous ce point de vue, le joug sera le même ; mais auprès du Monarque, sous son autorité, le conseil est paisible, et pèse mûrement ses délibérations. Dans vos grands comices, dix a douze dominent, cent autres les jalousent, et la multitude se laisse entraîner, tantôt par les uns et tantôt par les autres

Dans les conseils du peuple, le bon sens naturel peut se montrer sur les objets qui le concernent ; mais combien pour lesquels il ne saurait que suivre des tribuns[2], qui, sous le voile de l'intérêt public, ne cachent que le leur ; qui, avec quelques fausses lueurs, quelques demi-talents de plume ou de déclamation, et beaucoup de confiance ; assurés d'échauffer les esprits, de remuer les génies inférieurs, ne nous montrent si bien ceux qu'ils veulent abattre, que pour dire où il faut les élever eux-mêmes ? Quelle n'est pas alors la funeste influence de ces hommes verbeux, jaloux de jouer un rôle, toujours prêts à monter sur la tribune de sédition, dont ils ont fait leur trône ?

Aujourd'hui contre le Souverain, demain contre les sénateurs ; un autre jour, contre le sacerdoce ou la noblesse : ils ne parlent de loi que pour la faire eux-mêmes. Superbes Décemvirs, ils sauraient s'entourer de faisceaux, de licteurs, plutôt que de rentrer dans la foule du peuple. Sans la moindre expérience, et n'aimant que le trouble, les révolutions,

[1] Note de l'abbé Barruel : On fait grand bruit *des lettres-de-cachet,* et que fait leur abus même au peuple ? Que lui fait surtout cette liberté de la presse que vous sollicitez ? Est ce lui que l'on mène à la bastille ? Est-ce lui qui imprime ? Mais que ne fait-on pas dire à ce peuple, en négligeant ses vrais intérêts ?

[2] Note de l'abbé Barruel : En veut-on un exemple ? Un homme des plus vertueux que je connaisse, m'écrit en ce moment : Les habitants de mon village, qui ne connaissent les Religieux que par les charités d'une Abbaye à quelques lieues d'ici, ont demandé dans leurs cahiers la *suppression* des ordres Religieux. Un de ces gros Marchands Fariniers, qui vendraient leur âme pour plaire à l'intendant du Seigneur, leur a dit qu'il tenait ces cahiers de bonne main, et que cela ne regardait pas M. l'Abbé. Ils ont commencé par signer, et ensuite sont allés demander à M. le Curé ce que signifiait ce mot de *suppression*, qu'ils n'entendaient pas. Que pensez-vous du Tribun Farinier ? et combien d'autres qui ne vaudront pas mieux ?

toujours comme l'enfance, ils trouvent du plaisir à déchirer et à détruire ; comme elle ils renverseront tout, n'établiront pas mieux ; ils auront la même confiance, et pas plus de moyens. Ne souffrant point de joug, aimant à l'imposer, ils seraient nos despotes sur le trône, comme ils le sont dans nos sociétés, où sans cesse ils disputent, ils contestent, ils critiquent le Prince, les ministres, la loi, sans répandre un seul trait de lumière sur la législation. Mais le nombre est pour eux, leur objet est rempli, les sages ont gémi, la loi n'est pas moins faite. Quelles seront ses suites ? Vous les verrez, Français ; vous les éprouverez. Non, vous n'attendrez pas qu'une triste et plus longue expérience dissipe le prestige. Vous n'arracherez pas à vos Monarques le sceptre de la loi ; vous ne forcerez pas vos Rois à jalouser le peuple et ses tribuns. Pour un centre d'amour et de puissance, vous n'établirez pas cent foyers de cabales et de dissensions, d'insubordination et d'insurrection ; pour les abus du jour, que l'autorité d'un peut laisser s'introduire, mais que sa voix active peut bientôt dissiper, vous n'appellerez pas tous les abus du nombre, que la confusion ne sait que perpétuer. Ce peuple généreux ne contestera pas la législation à ceux qui tant de fois l'exercèrent pour lui ; il n'humiliera pas des Rois, qui, par justice et par humanité, ou même par système, se firent un devoir d'abaisser tout pour lui. Ce peuple trop léger réfléchira peut-être, il verra qu'il lui faut un Prince devant qui tous ses tyrans fléchissent, dont ils puissent toujours les menacer, et qui toujours puisse le relever.

Nous n'étoufferons pas la voix que tous entendent pour ces milliers de voix, qui toutes se confondent. Nous n'abaisserons pas un Prince qui, partout sans jaloux, ne peut qu'aimer son peuple, pour laisser s'élever cent tyrans, qui ne peuvent gagner qu'à l'anarchie, et triompher que par l'oppression.

Nous concevront enfin que si un peu de philosophie nous révolte d'abord contre la loi d'un seul, beaucoup de vraie philosophie nous révolte bien plus contre la loi du nombre ; sans doute un sentiment propice à notre orgueil nous fait toujours pencher vers la démocratie ; mais la réflexion qui fonde le bonheur des empires sur la paix, et la paix elle-même sur la réunion des forces et de l'autorité ; la réflexion, dis-je, ne laisse au Démocrate que ses déclamations, et rend à nos Monarques le sceptre de la loi.

N. B. Je voulais, en traitant de l'esprit des ouvrages du jour sur la Monarchie discuter aussi quelques opinions que l'on n'a pas manqué de ressusciter à l'occasion des états-généraux, et entre autres celles du mariage des prêtres et du divorce. Je renvoie ceux qui se décident si facilement pour l'un ou pour l'autre, à ce que j'en ai dit dans les Helviennes. (*Tome V, observations sur les deux premiers chapitres du double catéchisme philosophique*). Ici deux mots suffisent.

Vous demandez le divorce ! commencez par renoncer à Jésus-Christ. C'est Lui qui vous défend de séparer ce que Dieu a uni. Qui ne croit pas à cette leçon, ne croit pas à l'évangile ; tous nos dogmes n'ont qu'une même base. Quand Vous aurez renoncé à celui-là, vous pourrez aborer le turban. Un pas hors de l'église, Mahomet ou Voltaire vous sauveront comme ils pourront ; mais pour une hérésie comme pour mille, nous n'avons que l'anathème. Vous demandez le mariage des prêtres ? les bons n'en ont pas besoin ; les mauvais n'en seront pas meilleurs. Mais de quel droit, je vous prie, décideriez-vous ces questions aux états-généraux ? Est-ce vous qui avez dicté notre symbole ? et sera-ce vous qui rendrez légitime le bouleversement de notre discipline ?

Je voulais encore dire un mot sur l'immunité des biens ecclésiastiques. Ceux qui vous la cèdent oublient qu'elle était l'immunité du pauvre, et la charge du Prêtre. Vous dites que, par le fait, les pauvres y perdaient ! Malheur au Prêtre dont la dissipation autorise ce langage ! son procès était celui de l'orphelin ; s'il en a fait le sien, je ne sais plus comment le défendre. Je n'ai que des reproches à lui faire de l'avoir perdu, et je souhaite qu'il en soit seul puni. Mais il vaudrait bien mieux pourvoir l'église de bons prêtres et conserver le privilège du pauvre.